

Wallonie

VIVRE LA

LE MAGAZINE DE VOTRE RÉGION



PB-PP|B-08959
BELGIE(N)-BELGIQUE

N° 69
SEPTEMBRE 2025

LE DOSSIER

PERMIS D'URBANISME : LES ÉTAPES-CLÉS

NOTRE INVITÉ
PHILIPPE BOXHO



EDIWALL

VIVRE LA WALLONIE / N° 69

Automne 2025 / Ediwall

Magazine d'information trimestriel de la Wallonie édité par le département de la Communication du Service public de Wallonie

PLACE JOSÉPHINE-CHARLOTTE, 2 - 5100 JAMBES

VOUS SOUHAITEZ

VOUS ABONNER GRATUITEMENT ?

Appelez **le numéro vert** de la Wallonie : **1718**

Inscrivez-vous **sur notre site** :

ediwall.wallonie.be/abonnements

Vous devez modifier vos données ou changer d'adresse ? Contactez-nous **par mail** à cette adresse : **ediwall@spw.wallonie.be**

Vous souhaitez **TÉLÉCHARGER/FEUILLETER LE MAGAZINE EN LIGNE** pour participer à nos concours ? Rendez-vous sur **www.wallonie.be/vivre-la-wallonie**



VOUS SOUHAITEZ CONTACTER LA RÉDACTION ?

Contactez-nous **par mail** à cette adresse :

vlw@spw.wallonie.be

ÉDITEUR RESPONSABLE

Stéphane GUISSÉ, Secrétaire général a.i.

RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT

Anne-Céline ADNET, directrice générale

DIRECTRICES DE LA PUBLICATION

Joëlle DEGLIN et Valérie PUTZEYS

RÉDACTRICE EN CHEF

Geneviève COSTES - genevieve.costes@spw.wallonie.be

ÉQUIPE DE RÉDACTION

Véronique BINET, Geneviève COSTES, Pascale CROMMEN, Valérie DEGES, Céline DEREUME, Évelyne DUBUISSON, Henry HAMOIR, Marie MICHOTTE et Valérie PUTZEYS

COLLABORATIONS SPW

SPW Secrétariat général : Anaïs BOTS, Catherine BOUVY, Vincent DES TOUCHES, Xavier DOSSCHE, Adrien HALENS, Emmanuel JAUQUET, Valérie JOPPEN, Sandrine LANGOHR, Loredana NARDELLO et Juliette QUADFLIEG - SPW Mobilité et Infrastructures : Jackson Botela-Lipo BULAMATARI, Loïc CALICIS, Alice GOBIET et Pauline KNAEPEN - SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie : Laurence CRAHAY, Corine DERMENCE, Gwendoline GÉRARD ainsi que, à l'AWAP, Adeline LECOMTE et Madeline VOTON - SPW Intérieur et Action sociale : Gilles BARVAUX, Valérie PRIGNON et Muriel VAN BUYLAERE - SPW Économie, Emploi, Recherche : Julie BARBEAUX et Charlotte VERDUN

REMERCIEMENTS

Luca BIANCOROSSO (IFAPME), Aurélie BOEYKENS (Article 27), Philippe BOXHO, Véronique CARPIAUX (musée Rops, Province de Namur), Antoine CONOTTE (CRA-W), Florine DE PRÉMOREL (Be WaPP), Barbara DESTREE et Marie WILLOCKX (Tourisme Wallonie), Olga DOUNSKAIA et Jérôme SNYERS (Croix-Rouge), Emmanuelle GENDEBIEN (Wallonie Entreprendre), Héloïse WINANDY (Sofico), Bureau du tourisme de Comblain-au-Pont, Communes de Brunehaut et de Frameries, Kennes Éditions, Maison du tourisme de Wallonie picarde, Offices du tourisme de Houyet, de Lierneux, de Mons, et Syndicats d'initiative d'Iltre et de La Roche-en-Ardenne

MISE EN PAGE

KNOK DESIGN (Chênée)

ILLUSTRATION DE COUVERTURE

© Adobe Stock

IMPRESSION

REMY-ROTO (Beauraing)

ROUTAGE

ACCESS (Herstal)

ISSN : 2031-6429 [P] et 2684-5202 [N]

VIE PRIVÉE ET PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le Service public de Wallonie veille au respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD). Infos : www.wallonie.be, rubrique « Vie privée ». Le Délégué à la protection des données vous répond à l'adresse dpo@spw.wallonie.be



Pierres et rochers de légendes, comme ici, à Lierneux, avec la pierre de la Falhotte © Marc Deglaire

LE MOT DE LA RÉDACTION

Pour ce numéro d'automne, nous consacrons notre dossier aux permis d'urbanisme. Quelles sont les étapes-clés pour les obtenir ? Quels aménagements peuvent en être dispensés ou bénéficier d'une procédure simplifiée ? Qui sont les différents interlocuteurs dans un projet d'achat, de construction ou de rénovation ? Comment s'informer ?... Éclairage dans ce numéro.

Notre invité est une personnalité bien connue : Philippe Boxho, médecin légiste, professeur, conférencier et... auteur à succès.

Nous vous emmenons aussi en balade dans quelques beaux petits coins de Wallonie, à la découverte de pierres et rochers de légendes.

Bonne rentrée et bonne lecture

NOUS DÉMÉNAGEONS BIENTÔT...

Notre nouvelle adresse à partir du

17 novembre 2025 :

Boulevard E. Mélotte 50, 5000 Namur





L'ACTU

Focus sur le bien-être animal © Adobe Stock

4 • ÉPINGLE

6 • FOCUS

- Bien-être animal : orientations stratégiques
- Réforme du Code wallon du tourisme
- La Semaine de la Mobilité

10 • FOKUS

- Die Mobilitätswoche

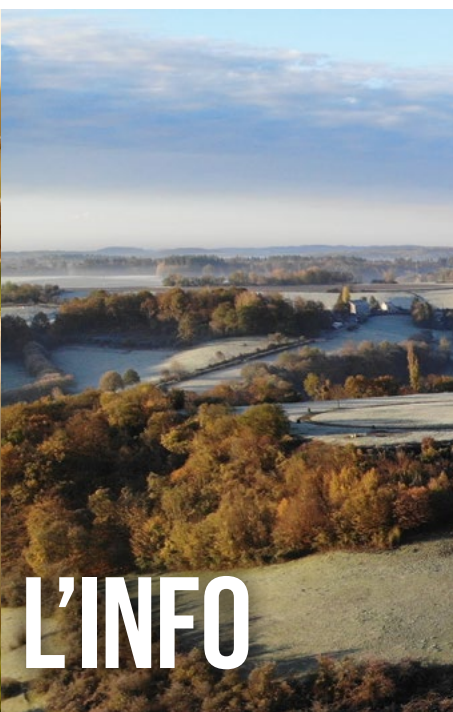
AVERTISSEMENT

Les textes de ce numéro ont été finalisés le 12 août 2025.

Afin de vous informer au mieux, nous vous invitons à consulter régulièrement : le site www.wallonie.be et la page Facebook Wallonie.be pour toute l'actualité relative aux compétences régionales.



Retrouvez tous nos numéros en version numérique sur notre site www.wallonie.be/vivre-la-wallonie



L'INFO

Notre dossier : les permis d'urbanisme © SPW - Fabrice Dor

11 • INFOS-CITOYENS

14 • DÉCRYPTAGE

- Des feux tricolores intelligents

15 • À VOTRE SERVICE PUBLIC

- Intrusion informatique : de la crise à la résilience

16 • DURABLEMENT VÔTRE

18 • LE DOSSIER

- Permis d'urbanisme : les étapes-clés

24 • DU CÔTÉ DE NOS ENTREPRISES

25 • GRÂCE À L'EUROPE

- La formation « Hello Belgique »

26 • LA WALLONIE SOUTIENT...

- Article 27

Retrouvez-nous aussi sur les réseaux sociaux de la Wallonie :

Facebook Wallonie.be

Insta walloniebe



LE GUIDE

Notre invité : Philippe Boxho © Bernard Babette

27 • DÉCOUVRIR

- Le musée Félicien Rops à Namur

28 • L'INVITÉ

- Philippe Boxho, un médecin légiste se raconte

30 • TALENTS WALLONS

32 • PETITS COINS DE WALLONIE

- Balades autour de pierres et rochers de légendes

35 • CONCOURS

36 • COIN LECTURE

37 • AGENDA

VIVRE LA
Wallonie
LE MAGAZINE DE VOTRE RÉGION



© Adobe Stock

1 724 bornes de recharge pour voitures électriques, **accessibles d'ici 2026**

En mai dernier, le Gouvernement wallon a validé la mise à jour de la convention-cadre avec les huit agences de développement territorial (ADTs), en vue du redéploiement de bornes de recharge sur le domaine public.

C'est la première fois qu'un marché unique de concession de services est mis en place à l'échelle de la Wallonie. Son objectif : l'installation de 1 724 nouvelles bornes, soit plus de 3 400 points de charge, dans les 2 ans suivant l'attribution du marché.

Concrètement... Une fois les emplacements de bornes confirmés, chaque

commune délivrera les permissions de voirie nécessaires, et les ADTs assureront le suivi technique local. La concession impose des critères exigeants : qualité de service, maintenance, durabilité, dispositif anti-ventouse et recharge intelligente. Ce nouveau modèle ne crée pas d'exclusivité : d'autres opérateurs pourront encore s'implanter sur le territoire communal.

Ce dispositif s'inscrit pleinement dans le Plan de relance de la Wallonie et dans le Plan national pour la reprise et la résilience (PNRR). L'objectif régional étant d'approcher les 4 700 points de charge accessibles au public d'ici 2026.

NOUVELLES PLACES D'ACCUEIL POUR LES TOUT-PETITS

L'augmentation progressive du nombre de places d'accueil pour la petite enfance se poursuit. Depuis le début de la législature, des subventions pour la création de près de 1 000 nouvelles places en crèche ont été octroyées. Elles s'inscrivent dans le cadre du Plan Équilibre 2021-2026 qui vise à créer, en Wallonie, plus de 3 000 nouvelles places.

Parallèlement, le Gouvernement wallon a apporté des mesures correctives aux projets en cours ou déjà programmés, pour les aider à faire face aux retards liés à la crise énergétique et aux nombreuses contraintes de construction :

- majoration du financement par place créée de 10 000 € pour compenser l'augmentation des coûts ;
- prolongation des délais de concrétisation des projets financés par la Région ;
- fin de l'obligation de recourir à des matériaux biosourcés ;
- accompagnement renforcé des porteurs de projets en cours par l'administration.

Signalons enfin qu'une enveloppe de 15 millions € a également été affectée pour un appel à projets visant la rénovation des crèches existantes qui risquent de fermer en raison d'infrastructures obsolètes ou qui ne répondent plus aux normes de sécurité.



© Adobe Stock

La Wallonie continue à renforcer l'offre de soins en zones rurales

Six communes rurales sur dix sont confrontées à une pénurie de médecins généralistes. Face à ce constat préoccupant, le Gouvernement wallon poursuit son action avec un troisième dispositif de soutien aux maisons médicales agréées (via les Associations de santé intégrée ou ASI), dans des zones moins habitées. Ce dispositif, lancé fin mai sous la forme d'un appel à projets, tant pour des investissements immobiliers que pour de nouveaux équipements médicaux et logistiques, s'est clôturé le 11 juillet.

Doté d'une enveloppe de près de 1,2 million € (750 000 € inscrits au budget wallon, le solde étant couvert par l'Europe), il vise un double objectif : renforcer l'attractivité pour les praticiens et garantir l'accessibilité aux soins de première ligne pour les patients, notamment les personnes à mobilité réduite ou à revenus modestes.

Infos : Agence wallonne pour une vie de qualité : www.aviq.be



© Adobe Stock



Une Wallonie fleurie

Depuis 2017, Adalia organise *Wallonie en Fleurs*, une campagne de labellisation qui récompense les communes engagées dans une démarche de fleurissement et de végétalisation durable, favorable à la biodiversité et à la qualité de vie. Elle s'adresse tant aux espaces urbains que ruraux, et valorise aussi les initiatives citoyennes : potagers collectifs, façades fleuries... À ce jour, on compte 72 communes labellisées.

Durant l'été, le jury s'est rendu dans les 26 communes candidates en 2025*. À l'heure de boucler ce numéro, les résultats (1, 2 ou 3 fleurs) ne sont pas encore connus. Rendez-vous sur www.wallonienfleurs.be

* En couleur, les communes candidates pour la 1^{re} fois, les autres souhaitant renouveler leur label (valable 3 ans) : **Aiseau-Presles**, Bernissart, **Ciney**, Colfontaine, Comines-Warneton, Crisnée, **Durbuy**, Frameries, Herbeumont, Ittre, Jodoigne, La Bruyère, Le Roeulx, **Les Bons Villers**, Lessines, Libramont-Chevigny, Mont-de-L'enclus, Neupré, Nivelles, Oreye, Perwez, Rumes, Saint-Ghislain, **Sambreville**, Silly et Visé.

© 067 - Alex Kouprianoff



© Adobe Stock

PRÊT « COUP DE POUCE » PROLONGÉ JUSQU'AU 31 MAI 2026

Le prêt « Coup de Pouce », c'est emprunter à sa famille, à ses amis ou autres connaissances pour créer ou développer son entreprise. Cette mesure a pour but de mobiliser l'épargne des particuliers pour permettre le financement d'une activité d'indépendant ou de PME en Wallonie.

En octroyant ce prêt, le prêteur peut ainsi bénéficier d'un avantage fiscal sous la forme d'un crédit d'impôt de 4 % les 4 premières années et de 2,5 % les années suivantes. Les plafonds autorisés sont de 250 000 € par emprunteur et de 125 000 € par prêteur. La durée du prêt peut être de 4, 6, 8 ou 10 ans. Le taux d'intérêt, en 2025, doit être fixé entre 2,25 et 4,5 %, et les deux parties peuvent convenir d'un remboursement à terme de la totalité du capital, ou d'un prêt amortissable présentant des remboursements trimestriels, semestriels ou annuels.

Le dispositif prévoit également une garantie de remboursement de 30 % de la part de la Région dans certains cas comme une faillite, une réorganisation judiciaire, une dissolution ou une liquidation volontaire ou forcée de l'emprunteur.

Infos : www.wallonie-entreprendre.be
(Financement > Prêts)

Deux grands projets routiers relancés dans le Hainaut

Le Gouvernement wallon a validé, en avril, la relance de deux projets majeurs. Le premier réalisera le chaînon manquant sur la N54 entre Erquennes et Lobbes ; un projet qui relève de la Sofico. En effet, outre deux tronçons existants, une vaste zone centrale, non encore équipée, provoque engorgements et nuisances dans plusieurs localités. Le projet pré-

voit une voirie en 2 x 1 bande en béton armé continu et un aménagement foncier rural préalable. Coût estimé : 71,5 millions € HTVA (valeur 2024), hors expropriations et aménagement foncier.

Le deuxième projet, sur la N56, finalisera le contournement de Lessines en assurant la liaison manquante entre la N42 et la N57. Un chaînon essen-

tiel pour reporter le trafic de transit des poids lourds hors du centre-ville et valoriser le pôle carrier lessinois. Coût estimé : 8,8 millions € HTVA (dont 800 000 € pour les études et 360 000 € pour les expropriations).

Ces deux projets seront intégrés dans le futur Plan Infrastructure, et la N56 rejoindra officiellement le réseau structurant relevant de la Sofico.



Halte nautique de Lessines © SPW - Antoine Poulin

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES EN MATIÈRE DE BIEN-ÊTRE ANIMAL : POUR MIEUX RÉPONDRE AUX RÉALITÉS DE TERRAIN...

En juillet, le Gouvernement wallon a présenté ses priorités stratégiques pour renforcer le bien-être de tous les animaux. Une révision du Code wallon du bien-être animal est notamment programmée.

Pour rappel, la Wallonie s'est dotée d'un Code du bien-être animal en octobre 2018. L'exécutif régional a décidé de revoir certaines de ses dispositions, dans le cadre d'une collaboration entre autorités fédérales et régionales, universités, vétérinaires et différents acteurs du secteur. Selon le Gouvernement, il s'agit de s'aligner sur la réalité de terrain et de permettre une simplification administrative. L'avant-projet sera présenté en première lecture en octobre prochain.

QUELLES SONT LES MESURES DÉCIDÉES ?

PERMIS DE DÉTENTION REMPLACÉ PAR UN CERTIFICAT DE CONFIANCE

Depuis 2022, le permis de détention impose au citoyen souhaitant acquérir un animal de compagnie de fournir un extrait du fichier central attestant qu'il n'a pas été condamné pour maltraitance ou négligence animale.

Au premier semestre 2027, le Gouvernement prévoit de remplacer ce permis délivré par les communes par un certificat de confiance numérique qui pourra être obtenu en ligne via « Mon Espace Wallonie » par les citoyens n'ayant pas eu de condamnation. Un délai de plusieurs jours, entre la demande et l'obtention de ce certificat, devrait limiter les achats et adoptions impulsifs. Le certificat prendra en considération l'ensemble des individus composant le ménage.

INTERDICTION D'ABATTAGE À DOMICILE DES OVINS, CAPRINS ET PORCINS POUR LES PARTICULIERS

Actuellement, l'abattage à domicile de ces animaux est autorisé moyennant le respect de plusieurs conditions, notamment celle de l'obligation d'étourdissement. Toutefois, ces conditions sont difficilement contrôlables. Cette interdiction concernera les particuliers, pas les professionnels (éleveurs, agriculteurs et bouchers).

INTERDICTION DU GAZAGE DES POUSSINS

Le broyage des poussins mâles dans les filières pondeuses est interdit depuis 2021. Désormais, leur gazage le sera également, pour favoriser des alternatives telles que le sexage *in ovo* (détection du sexe d'un embryon de poussin dans l'œuf avant l'éclosion) ou l'élevage des mâles. Cette mesure sera préventive, car il n'existe, à ce jour en Wallonie, qu'un seul couvoir, et celui-ci ne pratique pas l'euthanasie des jeunes poussins mâles.

INTERDICTION DE LA VENTE D'ANIMAUX SUR LES MARCHÉS COMMUNAUX

L'objectif est double : garantir le bien-être des animaux (face aux transports répétés et aux conditions de détention) et limiter les achats impulsifs.

ABATTAGE À LA FERME

Des études de faisabilité menées par l'ULiège ont confirmé l'intérêt de l'abattage à la ferme pour limiter le stress animal. La solution préconisée consiste à réaliser l'étourdissement et la saignée sur place, puis à transporter la carcasse à l'abattoir via une unité mobile d'abattage. Un nouveau financement sera octroyé pour permettre la finalisation des recherches relatives à cette pratique.

RENFORCEMENT DES SANCTIONS EN CAS DE MALTRAITANCE OU DE NÉGLIGENCE

Afin de dissuader les contrevenants potentiels et lutter plus efficacement contre l'impunité, il est prévu de revoir le degré de gravité de certaines infractions classées en catégorie 3 (comme laisser un animal enfermé dans un véhicule dans des conditions pouvant mettre sa vie en péril) et de les reclasser parmi les infractions de catégorie 2.

En cas de poursuites pénales, les infractions de 3^e catégorie sont punies d'un emprisonnement de 8 jours à 6 mois et d'une amende de minimum 100 € à maximum 100 000 € ou d'une de ces peines seulement. S'il s'agit de poursuites administratives, l'amende administrative va de 50 à 15 000 €.

Quant aux infractions de 2^e catégorie, elles sont punies, en cas de poursuites pénales, d'un emprisonnement de 8 jours à 3 ans et d'une amende de minimum 100 € à maximum 1 million € ou d'une de ces peines seulement. En cas de poursuites administratives, l'amende administrative va de 150 à 200 000 €.

RESPONSABILISATION DES PROPRIÉTAIRES POUR SOUTENIR LES REFUGES

Face à la saturation des refuges, une cartographie de ceux-ci sera dressée pour obtenir une vision globale des places disponibles.

Pour renforcer la responsabilité des propriétaires, il est aussi prévu de modifier le Code de l'environnement de manière à imposer le paiement immédiat des frais d'hébergement comme condition de la restitution d'un animal.

Enfin, un point d'attention portera sur l'élaboration, en collaboration avec les refuges, d'un contrat-type pour les conventions d'adoption. Des clauses résolutoires spécifiques garantissant la protection effective des animaux y seront intégrées.

SOUTIEN AUX ALTERNATIVES À L'EXPÉRIMENTATION ANIMALE

Le soutien aux laboratoires se poursuivra pour qu'ils réduisent progressivement le recours à des animaux d'expérimentation, grâce à des alternatives praticables pour la recherche.

AIDES AUX COMMUNES

Les montants octroyés pour la stérilisation des chats seront revus, et les procédures administratives simplifiées.

Il est aussi proposé d'accorder un délai allongé aux communes pour leur permettre de placer en refuge des animaux abandonnés, perdus et errants sur leur territoire.

Plusieurs actions de sensibilisation seront également reconduites de manière à former les agents communaux constataeurs et à renforcer le réseau de lutte contre la délinquance environnementale.

D'AUTRES MESURES EN RÉFLEXION...

Afin d'harmoniser les pratiques avec la Flandre et de renforcer la responsabilité des propriétaires, la Wallonie prévoit **d'augmenter le montant de la contribution liée à l'enregistrement et à l'identification des chiens et des chats**. Les moyens générés seront réinvestis pour lutter contre l'abandon et agir en faveur du bien-être animal.

Toujours dans un souci d'harmonisation entre Régions, de nouvelles **listes positives pour les reptiles, les poissons et les oiseaux** seront dressées afin de définir clairement quelles espèces peuvent être détenues comme animaux de compagnie. L'échéance est prévue début 2026 pour les reptiles et en 2027 pour les poissons et les oiseaux.

Par ailleurs, pour les **lapins d'élevage**, un arrêté d'exécution sera pris. Il stipulera que tous les lapins d'engraissement et les lapines reproductrices devront être hébergés dans des parcs enrichis répondant à certaines conditions. Il est, en outre, proposé d'intégrer le bien-être animal dans les critères obligatoires d'obtention du **label régional « Qualité Plus »**.

Enfin, concernant la **production de foie gras**, une nouvelle formation permettra aux éleveurs de pratiquer l'alimentation selon des pratiques conformes à l'anatomie et à la physiologie des animaux.



Bekko © Adobe Stock

UN NOUVEAU CODE WALLON DU TOURISME

Professionnalisation des acteurs du tourisme wallon, disparition des classements... Le nouveau Code wallon du tourisme souhaite mieux soutenir le secteur touristique et le développer. Quels changements pour les touristes ou pour les opérateurs ? Le point avec la directrice générale de Tourisme Wallonie, Barbara Destrée.

Depuis le 1^{er} juillet 2025 et l'entrée en vigueur du nouveau Code wallon du tourisme, le Commissariat général au Tourisme est devenu « Tourisme Wallonie ». *« C'est un symbole, mais ça rend plus visible notre rôle qui est d'accompagner le développement du secteur et ses opérateurs »*, estime Barbara Destrée, désormais directrice générale.

Les Maisons du tourisme qui gèrent des « bassins touristiques » montent en puissance et cumulent plusieurs rôles : promotion, communication, mais aussi coordination des organismes et opérateurs touristiques de leur territoire. L'appellation « Syndicat d'initiative » disparaît. Au niveau local, resteront uniquement des « Offices du tourisme », au nom plus parlant pour les touristes.

POUR LES TOURISTES

Le plus gros changement de la réforme pour les touristes, c'est sans doute la fin des classements. En effet, en dehors de la classification internationale des hôtels (les étoiles), il n'y aura plus ni épis (pour les gîtes), ni soleils (pour les attractions).

À la place des anciennes autorisations, l'administration va octroyer des certifications au départ de grilles évolutives qui permettront de vérifier l'atteinte d'une série de critères.

POUR LES PROPRIÉTAIRES D'HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

Tous les hébergements autorisés deviennent « certifiés ». On parle désormais d'hôtel, de meublé de tourisme, de maison d'hôtes, de camping et de village de vacances.

Pas de démarche administrative pour les hébergements existants : par exemple, un ancien « gîte rural » avec un classement en épis devient automatiquement « certifié meublé de tourisme » jusqu'à l'échéance de son attestation de sécurité incendie.

Désormais, plus de déclaration d'exploitation pour ouvrir un hébergement touristique, mais un enregistrement : c'est la seule démarche obligatoire. Et elle repose toujours sur l'attestation de sécurité incendie délivrée par la Commune.

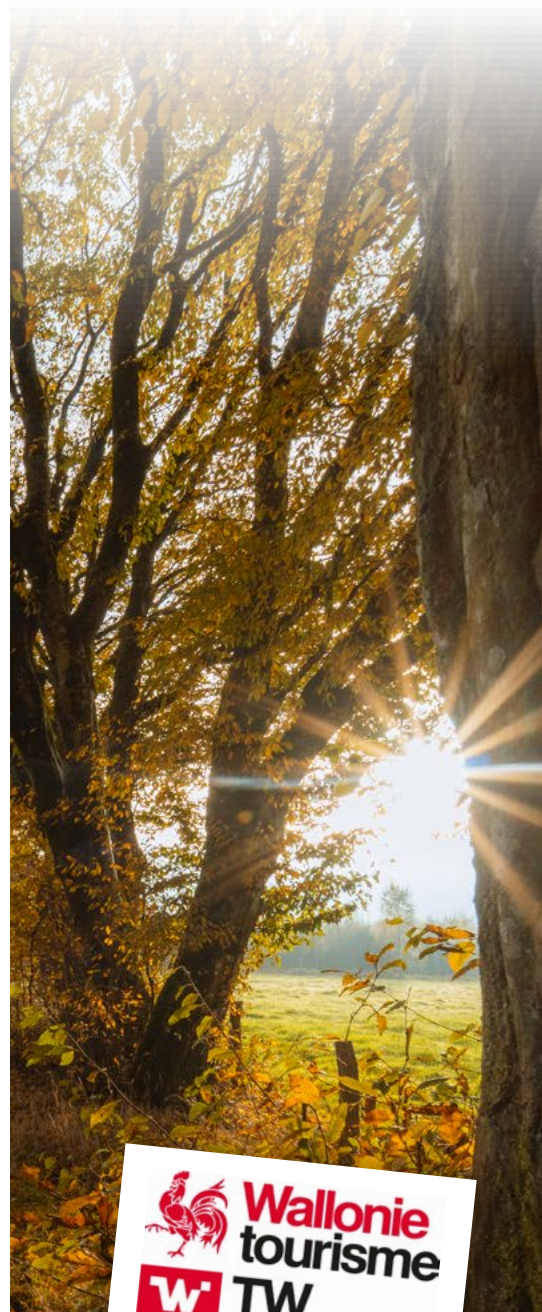
« Autre changement, ajoute Barbara Destrée, les subventions sont plafonnées et sont octroyées en une fois (sur 3 ou 5 ans). Les opérateurs devront mieux anticiper et mieux planifier leurs investissements sur le long terme. » Moins de procédures donc, tant pour les opérateurs que pour l'administration.

LA RANDONNÉE : UN AXE FORT

La randonnée, une pratique touristique majeure aujourd'hui en Wallonie, a fait l'objet d'une attention particulière.

« Nature-évasion est un axe fort de la politique que nous menons avec VISITWallonia, explique Barbara Destrée, et nous développons, notamment, l'itinérance. Dorénavant, nous pourrions autoriser des itinéraires permanents et des "produits d'itinérance permanents" qui combinent itinéraire et équipements. Nous souhaitons que les opérateurs ne pensent pas juste à la balade, mais aussi à tout ce qui peut l'enrichir (un banc, une poubelle, un point de vue...). » L'objectif est d'accompagner les opérateurs dans leur réflexion, en lien avec les besoins du touriste, et de proposer un produit plus structuré.

Infos : www.tourismewallonie.be



ET SI BOUGER, C'ÉTAIT AUSSI PRENDRE SOIN DE SOI ?

Du 16 au 22 septembre, la Wallonie se met en mouvement à l'occasion de la Semaine de la Mobilité. Le thème de cette édition 2025 : « Mieux se déplacer, c'est bon pour la santé ». Alors, prêts à bouger pour vous sentir mieux ?



Chaque année, depuis 2002, cet événement phare nous donne l'occasion de repenser nos habitudes de déplacement. Il mobilise citoyens, écoles, entreprises et pouvoirs publics autour d'un objectif commun : adopter des modes de transport plus durables, plus sûrs... et cette année, meilleurs pour la santé !

UNE THÉMATIQUE QUI FAIT DU BIEN

En 2025, la campagne met l'accent sur les bienfaits physiques et mentaux d'une mobilité active. Marcher, pédaler, prendre les transports en commun ou covoiturer, ce n'est pas seulement bon pour la planète ; c'est aussi excellent pour le cœur, le moral, et même le lien social. En bougeant autrement, on respire mieux, on dort mieux, on vit mieux.

DES ACTIONS CONCRÈTES PARTOUT EN WALLONIE

Les initiatives locales ne manquent pas pour illustrer cette dynamique...

- **À Morlanwelz**, la 16^e Journée sans voiture sera l'occasion d'un grand festival du climat, avec animations et Repair Café vélo.
- **À Villers-la-Ville**, les enfants des écoles primaires participeront à un parcours vélo éducatif. Et un Challenge Mobilité impliquera l'ensemble de la commune.
- **À Waimes**, des formations en mécanique vélo seront proposées aux agents communaux pour encourager les trajets domicile-travail à vélo.
- **Dans la communauté germanophone**, des bâches de sensibilisation à la distance de sécurité entre voitures et cyclistes ont été distribuées aux communes, pour rappeler à tous l'importance du respect sur la route.

ET CHEZ VOUS, QUE SE PASSE-T-IL ?

Dès septembre, une carte interactive sera mise en ligne pour découvrir toutes les activités organisées près de chez vous. Une belle occasion de participer à des événements conviviaux, de tester de nouvelles façons de se déplacer... et de faire du bien à votre santé !

PARTICIPEZ AU CHALLENGE DES 100 000 KM !

Du 16 au 22 septembre, marchez ou pédalez pour la Semaine de la Mobilité ! Chaque kilomètre compte... Rejoignez le défi collectif des **100 000 km** et tentez de gagner des **prix attractifs**. En solo ou en équipe, bougez pour votre santé... et pour le plaisir !

Plus d'infos sur le Portail de la mobilité : <https://mobilite.wallonie.be> (Agenda)



SICH BEWEGEN BEDEUTET AUF SICH SELBST ACHTEN!

Vom 16. bis 22. September beginnt in der Wallonie die Mobilitätswoche 2025. Das Thema dieser Ausgabe: „Besser unterwegs sein ist gut für die Gesundheit“. Also, bereit, sich zu bewegen, um sich besser zu fühlen?

Seit 2002 bietet dieses Top-Event jedes Jahr die Gelegenheit, unsere Mobilitätsgewohnheiten zu überdenken. Es bringt Bürger:innen, Schulen, Unternehmen und öffentliche Behörden zusammen mit einem gemeinsamen Ziel: nachhaltigere, sicherere – und dieses Jahr auch gesündere Fortbewegungsarten fördern!

EIN THEMA, DAS GUT TUT

2025 liegt der Fokus der Kampagne auf den körperlichen und geistigen Vorteilen aktiver Mobilität. Zu Fuß gehen, Radfahren, öffentliche Verkehrsmittel nutzen oder Fahrgemeinschaften bilden – das ist nicht nur gut für die Umwelt, sondern auch hervorragend für das Herz, die Moral und das soziale Miteinander. Wer sich anders bewegt, atmet besser, schläft besser, lebt besser.



KONKRETE AKTIONEN ÜBERALL IN DER WALLONIE

Zahlreiche lokale Initiativen veranschaulichen diese Dynamik:

- **In Morlanwelz** wird der 16. autofreie Tag mit einem großen Klimafestival gefeiert – inklusive Animationen und Fahrrad-Reparatur-Café.
- **In Villers-la-Ville** nehmen Grundschulkinder an einem pädagogischen Fahrradparcours teil. Ein Mobilitätswettbewerb wird die gesamte Gemeinde einbeziehen.
- **In Waimes** erhalten Gemeindefacharbeiter Schulungen in Fahrradmechanik, um den Arbeitsweg per Rad zu fördern.
- **In der Deutschsprachigen Gemeinschaft** wurden Banner zur Sensibilisierung für den Sicherheitsabstand zwischen Autos und Radfahrern an die Gemeinden verteilt – ein wichtiger Beitrag für mehr Respekt im Straßenverkehr.

UND BEI IHNEN – WAS PASSIERT DORT?

Ab September wird eine **interaktive Karte** online verfügbar sein, um alle Aktivitäten in Ihrer Nähe zu entdecken. Eine tolle Gelegenheit, an geselligen Veranstaltungen teilzunehmen, neue Mobilitätsformen auszuprobieren... und Ihrer Gesundheit etwas Gutes zu tun!



MACHEN SIE MIT BEIM 100.000 KM CHALLENGE!

Vom 16. bis 22. September: Gehen oder radeln Sie für die Mobilitätswoche! Jeder Kilometer zählt... Machen Sie mit! Gemeinsam **100.000 km** zurücklegen und **attraktive Preise** gewinnen! Ob allein oder im Team – bewegen Sie sich für Ihre Gesundheit... und aus Freude!

Mehr Infos auf dem Mobilitätsportal:
<https://mobilite.wallonie.be> (Agenda)

Formation à la conduite : des mesures reportées

Un arrêté de novembre 2024 prévoit de nouvelles règles pour renforcer la sécurité des examens et lutter contre la fraude. La Wallonie reporte l'entrée en vigueur de certaines d'entre elles pour garantir les droits des citoyens et assurer une transition en douceur.

Parmi les mesures-clés de cette réforme, l'obligation de suivre le parcours de formation entièrement en Wallonie. Une fois la Région choisie pour leurs examens, les candidats doivent y suivre toute leur formation. Le but ? Éviter les fraudes liées à des règles différentes entre Régions. Cette obligation est reportée au 1^{er} janvier 2026.

De plus, pour respecter les droits des personnes ayant commencé leur formation avant le 1^{er} mars 2025, le Gouvernement wallon a décidé de repousser également l'application des nouvelles règles au 1^{er} janvier 2026. Ceux qui ont passé leur examen théorique dans une autre Région pourront donc passer leur examen pratique en Wallonie dans les prochains mois.

FRAUDE, HARMONISATION, MODERNISATION

Le texte adopté en 2024 renforce aussi la lutte contre les fraudes et les comportements inappropriés dans les centres d'examen ; il définit clairement ce qu'est une « irrégularité » (fraude, usurpation d'identité et agressions verbales) et prévoit un système d'exclusion et de recours renforcé. En outre, il intègre une directive européenne pour la formation des conducteurs professionnels. Il met à jour la formation des examinateurs, notamment pour les permis de conduire de cyclomoteurs et scooters. Et il aligne certaines règles avec celles des autres Régions, comme l'obligation de formation pour les titulaires de permis étrangers non reconnus.

Depuis la sixième réforme de l'État, la Région est responsable de la formation à la conduite et des examens pour le permis de conduire. Ce texte, s'il marque une étape importante, nécessitera d'autres ajustements pour mieux répondre aux besoins des apprenants, des auto-écoles et du secteur.



© Sans filtre

« Sans filtre », les nouveaux produits nicotinés à la loupe

Puffs, smartvapes, snus, sachets nicotinés, les nouveaux produits du tabac séduisent de plus en plus de jeunes grâce à leur couleur attrayante, leur goût sucré et leur promotion sur les réseaux sociaux. Malheureusement, derrière cette image inoffensive et récréative, se cachent la dépendance à la nicotine et des gestes d'addiction comportementale.

Lancée par le FAREs (Fonds des affections respiratoires), soutenu par l'AVIQ (Agence wallonne pour une vie de qualité), la campagne « Sans filtre » s'adresse aux jeunes de 11 à 24 ans, dans un langage accessible, afin de déconstruire les fausses croyances liées à ces produits et de réduire leur attractivité. Grâce à des informations claires, sans tabou ni filtre, elle permet de mieux comprendre ce qui se dissimule derrière ces produits « tendance ».

Digitale et participative, la campagne est soutenue par un comité de jeunes ambassadeurs. Ils sont présents sur le terrain lors de festivals ou d'événements étudiants, et prennent part activement à la création de contenus, au choix de visuels et au développement de messages-clés.

Infos... Vous êtes parent, professionnel de la santé ou de l'éducation ? N'hésitez pas à jeter un œil sur le site <https://sansfiltre.info> et à le partager autour de vous !



© Adobe Stock

DÉLIVRANCE DES PERMIS ET VIGNETTES DE CHASSE

En Wallonie, nul ne peut chasser sans être porteur d'un permis de chasse, validé par une vignette annuelle. Les directions territoriales du Service public de Wallonie Intérieur et Action sociale (SPW IAS) délivrent les permis et vignettes de chasse dans les bureaux suivants :

NAMUR (nouvelle adresse)

Avenue Bovesse 100, 5100 Jambes
Tél. : 081 715 600
(guichet chasse Namur)
Tél. : 081 327 399
(guichet chasse Brabant wallon)

ARLON

Place Didier 45, 6700 Arlon
Tél. : 063 589 060
Uniquement sur rendez-vous

LIÈGE

Esplanade Simone Veil 1, 4000 Liège
Tél. : 04 230 38 77
Idéalement sur rendez-vous

MONS

Rue Achille Legrand 16, 7000 Mons
Tél. : 065 328 126

Les guichets sont ouverts au public de 9 h à 12 h.

Plus d'infos sur www.wallonie.be (rubrique « Démarches » → « Demander un permis de chasse »)

Le xylocope panard, une nouvelle abeille en Wallonie

Le 5 avril, un spécimen de xylocope panard a été observé à Hamois (en province de Namur). Absente jusqu'alors de la faune belge, cette abeille charpentière (genre *Xylocopa*) creuse ses nids dans le bois mort. La découverte, 10 jours plus tard, d'une première petite population en Gaume prouve l'installation de cette espèce méridionale en Wallonie et sa progression vers le nord de l'Europe à la faveur du réchauffement global. La présence de l'espèce en Gaume, dans la réserve naturelle de Lahage, près de Virton, s'explique notamment par les nombreux arbres morts et talus sableux favorables à cette espèce.

Ces découvertes résultent d'observations d'entomologistes de Natagora. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre de l'action en faveur des pollinisateurs du projet LIFE B4B, qui vise à mieux connaître les abeilles et syrphes sauvages de notre région. Elles apportent aussi de précieuses informations sur les réserves naturelles, la gestion et la protection des milieux sensibles.

Infos... Envie d'en savoir plus sur le Life B4B ?
Rendez-vous sur :
www.lifeb4b.be

Xylocopa valga mâle
© Hubert Baltus



Robots-tondeuses : un danger pour les hérissons

Dans le dernier numéro du magazine, l'article dédié au hérisson soulignait l'importance de protéger cet allié précieux de nos jardins. Dès le printemps 2026, une nouvelle mesure sera mise en place pour renforcer la préservation de cette espèce menacée. En réponse à la hausse du nombre de blessures graves ou mortelles, le Gouvernement wallon a, en effet, décidé d'encadrer l'usage nocturne des robots-tondeuses.

Concrètement, le projet d'arrêté prévoit l'interdiction de faire fonctionner ces engins entre 18 heures et 9 heures du matin. Deux exceptions sont toutefois prévues : l'entretien des terrains de sport, soumis à des calendriers spécifiques, et les situations de sécurité publique, comme aux abords des aéroports.

Cette décision vise aussi à répondre à une demande de clarification. Ces dernières années, plusieurs communes ont adopté leur propre règlement sur l'utilisation des robots-tondeuses, créant parfois de fortes disparités d'une entité à l'autre. Résultat : des citoyens confrontés à des règles variables selon qu'ils habitent à quelques kilomètres de distance. Le nouvel arrêté mettra un terme à cette dispersion, en instaurant une réglementation claire et uniforme sur l'ensemble du territoire wallon, tout en offrant une meilleure protection à la biodiversité de proximité.



Les panneaux photovoltaïques Plug & Play autorisés en Wallonie

Que vous soyez propriétaire ou locataire, vous pouvez désormais utiliser des panneaux photovoltaïques Plug & Play. Il est néanmoins obligatoire de déclarer l'installation auprès de votre gestionnaire de réseau de distribution (GRD*) afin d'optimiser l'exploitation du réseau électrique.

Ces petits modules de moins de 1 kW, pourvus de micro-onduleurs, se branchent directement sur une prise de courant standard et ne nécessitent donc pas de raccordement fixe au tableau électrique. Si leur rentabilité dépend de plusieurs paramètres (comme leur coût d'achat, l'orientation, l'inclinaison) et, surtout, de l'autoconsommation, ils peuvent offrir une solution intéressante pour ceux qui ne disposent pas de toitures adaptées aux installations classiques de panneaux photovoltaïques.

Faciles à mettre en place, ils permettent de produire une partie de l'électricité, à condition de respecter certaines limites de puissance pour garantir la sécurité de votre installation. Il est également important de les installer avec précaution, en les branchant, notamment, sur une prise et un circuit en bon état, capables de supporter le courant injecté.

© SPW - Corine Dermience



Plus d'infos sur le Portail Énergie de la Wallonie <https://energie.wallonie.be> (rubrique Particuliers)

* Vous trouverez votre GRD à partir de votre code postal sur le site de la CWaPE : www.cwape.be



Intéressé par une formation en alternance de l'IFAPME ?

Consultez le programme sur le site www.ifapme.be/catalogue



Intrusion informatique au SPW : retour progressif à la normale

En avril dernier, le Service public de Wallonie faisait face à une intrusion informatique de grande ampleur, l'obligeant à isoler son système informatique et à fermer temporairement l'accès à ses sites et outils web.

Après plusieurs semaines de mobilisation, les équipes techniques et les experts de l'administration, accompagnés de différents partenaires, ont restauré et remis en ligne la quasi-totalité du système. Ce dernier a aussi fait l'objet d'une attention particulière afin de le rendre plus robuste et mieux préparé face aux menaces qui subsistent. (voir notre sujet p. 15)

Toutefois, malgré les efforts consentis, certaines plateformes ou outils permettant au citoyen de s'informer ou d'interagir avec l'administration rencontrent encore, de temps en temps, certaines lenteurs ou certains bugs. Le SPW en est bien conscient. Le travail de restauration se poursuit.

Quant à la nature de l'attaque, elle reste à ce jour confidentielle. L'enquête initiée suite au dépôt d'une plainte se poursuit. Avec le recul, il se confirme toutefois qu'aucune donnée n'a été compromise ou dérobée.



© Adobe Stock

Dans le cadre de son plan de mobilité intelligente, la Wallonie modernise actuellement 700 carrefours régulés par feux tricolores. Objectifs : fluidifier le trafic, renforcer la sécurité, réduire les émissions, et favoriser les transports en commun, les piétons et les cyclistes.

DES FEUX TRICOLORES INTELLIGENTS POUR UNE MOBILITÉ PLUS EFFICACE EN WALLONIE

Ce projet s'inscrit dans la stratégie régionale FAST 2030 et vise une mobilité plus durable, multimodale et connectée. Première étape : la rénovation de 400 carrefours, financée par l'Union européenne à hauteur de 26,6 millions € via le Plan national de relance et de résilience.

QUE VA CHANGER CE PROJET CONCRÈTEMENT ?

Les carrefours seront équipés de feux « intelligents » capables d'adapter leur fonctionnement au trafic en temps réel, grâce à un poste central de gestion, appelé HERMES. Depuis celui-ci, les opérateurs peuvent ajuster à distance les feux selon les circonstances : chantiers, bouchons, accidents, déviations, ou encore priorisation des bus.

Des détecteurs (radars, caméras, capteurs magnétiques, etc.) et des dispositifs de communication avec les infrastructures (Unités de bord de route ou UBR), identifient la présence de véhicules, de cyclistes ou de piétons pour optimiser la durée de feu vert. Cela permettra, par exemple, d'éviter qu'un bus reste bloqué inutilement à un feu rouge, ou de prolonger le vert pour un vélo en approche.

In fine, les transports en commun bénéficieront d'un système de priorité automatique grâce à des modules embarqués. Une collaboration avec l'opérateur de transport de Wallonie (le TEC) est en cours pour tester ce dispositif sur plusieurs lignes Busway.

AMÉLIORATIONS POUR TOUS LES USAGERS

Pour améliorer le confort et la sécurité de l'ensemble des piétons, différents éléments sont intégrés dans les boutons poussoirs tels que des LED de confirmation ou encore, pour les personnes malvoyantes, un signal sonore ainsi qu'un relief en braille reproduisant la configuration de la traversée piétonne. Le volume du signal sonore s'ajustera automatiquement en fonction du bruit ambiant, garantissant une utilisation optimale dans tous les environnements.

Les cyclistes, quant à eux, auront plus de sas vélo et de phases de feu vert pensées pour leur sécurité.

En outre, les nouvelles lanternes tricolores, à LED, offriront une meilleure visibilité et éviteront les confusions dues à la lumière du jour (effet fantôme). Elles pourront aussi adapter leur intensité lumineuse selon les horaires.

ET DEMAIN ?

La Wallonie envisage plusieurs développements. Parmi eux, GLOSA : une application mobile qui indique la vitesse idéale pour franchir un feu au vert, sans donc devoir s'arrêter, et qui permet aussi de trouver une place de parking disponible en temps réel.

Autre perspective : l'extension du système aux véhicules d'urgence, pour leur accorder la priorité aux carrefours.

Un projet ambitieux, qui veut rendre la circulation plus intelligente, plus sûre et plus fluide pour tous, tout en soutenant la transition vers une mobilité plus verte.



Lanternes avec lentilles translucides sans effet fantôme © SPW MI - DSTI



UBR © SPW MI - DSTI

INTRUSION INFORMATIQUE : DE LA CRISE À LA RÉSILIENCE

© Adobe Stock

En avril dernier, le Service public de Wallonie était victime d'une intrusion informatique de grande ampleur. Vincent des Touches (photo), responsable des infrastructures informatiques transversales, revient pour nous sur l'envers du décor de la gestion de cette crise et l'importante mobilisation des équipes pour y faire face.

Dans un monde de plus en plus digital, le SPW a voulu se donner les moyens de répondre aux attentes de ses usagers en se structurant et en renforçant ses efforts numériques. C'est dans ce contexte qu'est né, en octobre 2021, le SPW Digital, l'une des neuf directions générales du SPW. À son bord, 216 hommes et femmes œuvrent quotidiennement à offrir de vastes perspectives, entre autres en matière de nouvelles technologies. On y parle notamment d'« internet des objets », d'« intelligence artificielle », de « serveurs », de « logiciels », ou encore de « sécurité ».

Vincent des Touches, du pôle Exploitation, nous explique en quoi consiste son métier : « Je suis responsable des infrastructures transversales, notamment de la gestion des réseaux, des serveurs et de leurs systèmes d'exploitation, du stockage et de la sauvegarde des données, des centres de données ainsi que de la téléphonie. » Il apprécie, par ailleurs, de travailler dans la fonction publique où, dit-il : « Il est possible de valoriser ses atouts, notamment par la mise en œuvre de solutions informatiques modernes au sein du SPW. »

Si l'impact des projets informatiques qui l'occupent peut sembler indirect sur les citoyens, leur importance n'en est pas moindre, puisqu'il s'agit de « maintenir la

disponibilité des infrastructures et d'assurer une gestion efficace des incidents informatiques ». En d'autres termes, de s'assurer que tout fonctionne pour les usagers, internes comme externes, du SPW.

C'est donc assez naturellement qu'il s'est retrouvé intégré à la cellule de crise lorsque, en avril dernier, une intrusion informatique de grande ampleur a touché le SPW. Il nous décrit l'importante mobilisation des équipes : « Nous avons suspendu nos activités habituelles pour nous consacrer exclusivement à la gestion de la crise, sans limitation horaire. Il y avait vraiment une ambiance spéciale : les équipes étaient motivées, dynamiques et prêtes à relever tous les défis, tout en restant respectueuses et professionnelles. Cette expérience a encore renforcé les liens entre les membres de différentes équipes, tous soudés autour du même but. »

Aujourd'hui, une majorité de sites sont de nouveau accessibles pour les usagers (ou en voie de l'être) grâce au travail de Vincent et de ses collègues. Mais le travail n'est pas terminé pour eux : « Le défi principal est de garder le cap, de rester ferme et de poursuivre les efforts de remise à niveau des infrastructures IT et des applications. »... Afin de prévenir d'autres intrusions informatiques éven-

tuelles. Et V. des Touches de souligner : « Du point de vue de la sécurité informatique, nous sommes aujourd'hui dans une bien meilleure situation qu'hier, car nous avons pris des décisions et mis en place de nouvelles solutions ; et demain sera meilleur encore. »

Une expérience qui, bien que malheureuse, aura au moins permis de mettre en lumière la capacité de résilience et le niveau d'expertise des équipes du SPW Digital.

Voir aussi notre
sujet p. 13.



© SPW - Vincent des Touches



© Adobe Stock

Cyclopartage en libre-service : trois nouveaux opérateurs en Wallonie

Depuis mi-avril, trois nouveaux opérateurs sont autorisés à proposer des services de cyclopartage en libre-service. Il s'agit de Bird Rides Belgium, de Dott et de Lime Network.

En effet, depuis juillet 2021, seuls les opérateurs détenant une licence octroyée par la Wallonie peuvent proposer ce type de service. Ils doivent respecter des critères garantissant une gestion durable de leur flotte et la promotion de la sécurité routière. Offrant une alternative à l'utilisation des voitures individuelles, le cyclopartage en libre-service répond aux problèmes d'encombrement et de nuisances rencontrés dans les centres urbains.

Infos... Vous trouverez la liste de tous les opérateurs sur <https://mobilite.wallonie.be> (Wallonie cyclable)



Compteur Telraam © SPW - Antoine Poulin

DES COMPTEURS DE TRAFIC DOMESTIQUES

Pour mesurer l'évolution de la mobilité, le Service public de Wallonie a aussi acquis 200 capteurs Telraam et lancé un appel aux habitants d'une trentaine de communes urbaines souhaitant en installer un à leur fenêtre. Les capteurs Telraam (du néerlandais *tellen* - compter et *raam* - fenêtre), ce sont de petites caméras installées au premier ou au deuxième étage d'une habitation, qui comptent le trafic et enregistrent, en temps réel, les modes de déplacement (piétons, cyclistes, voitures, poids lourds) et leur vitesse sur un axe donné. Les milliers de données ainsi collectées seront analysées dans les 3 prochaines années.

Infos : <https://telraam.net/fr/network/spw> - <https://mobilite.wallonie.be/telraam.html>

Piétons, vélos, voitures... Notre mobilité à la loupe

Vous souhaitez connaître le nombre de cyclistes ou de piétons passant près de chez vous ? C'est possible grâce à une **nouvelle carte dynamique publique**. Alimentée par 159 compteurs cyclo-piétons, elle permet d'observer ce phénomène à toute heure du jour ou de la nuit, et de connaître le nombre d'utilisateurs actifs enregistrés à l'endroit de votre choix. Installés dans le cadre des plans **Wallonie piétonne** et **Wallonie cyclable**, ces compteurs offrent une vue globale de l'évolution des déplacements à pied ou à deux roues dans notre région.

Saviez-vous, par exemple, qu'entre février et mars 2025, le nombre moyen de cyclistes avait doublé ? Que sur les 10 compteurs affichant les plus grands comptages de pointe, 7 le sont en semaine ? Ou encore que le record de progression revient à la commune de Butgenbach ? Autant d'informations encourageant une mobilité plus active et le développement d'infrastructures mieux adaptées aux besoins des usagers.



Carte des compteurs cyclos-piétons © SPW

Infos sur <https://mobilite.wallonie.be>

Carte dynamique des compteurs sur <https://cyclable.wallonie.be/les-compteurs>

Se former pour rouler en ville, apprendre à réparer une crevaison, participer à la Fête du vélo ? Rendez-vous sur la page dédiée aux événements : <https://cyclable.wallonie.be/evenements>.

Envie de donner votre avis sur la pratique du vélotourisme et de loisirs ? Participez à l'enquête de pro velo sur www.provelo.org

Compteur cyclo-piéton © SPW - Loïc Calicis
© Freepick - alexeyzhilkin

Un premier bus 100 % électrique pour le TEC !

Le 22 mai dernier, le premier bus totalement électrique a fait son entrée au dépôt TEC de Robermont (Liège), marquant ainsi le coup d'envoi d'un ambitieux programme de décarbonation de l'opérateur de transport public et inaugurant la série des 14 bus articulés « eCitaro G » qui viendront équiper la ligne Busway 2 à Liège d'ici la rentrée.

En intégrant progressivement des véhicules zéro émission dans sa flotte, le TEC ambitionne de réduire les émissions de CO₂ liées à son activité. Il entend également améliorer la qualité de l'air dans les villes et accélérer sa transition énergétique pour atteindre son objectif d'une flotte 100 % zéro émission d'ici 2045 !

Infos : www.letec.be

© TEC

UN NOUVEL OUTIL POUR MESURER SA CONSOMMATION DE PLASTIQUE

Qu'est-ce qu'un plastique ? Quels sont les différents types de plastiques ? Comment ce matériau est-il extrait et produit ? Et qu'advient-il de ses déchets ?

C'est pour mieux connaître la filière plastique wallonne, comprendre l'impact de nos choix de consommation et agir, que Canopea lance la campagne Loop, soutenue par Circular Wallonia et le Plan wallon des déchets ressources. Grâce à un outil simple et ludique, vous pourrez comparer différents objets du quotidien selon leur impact environnemental. Une façon pratique de consommer plus malin.

Envie d'en savoir plus ?
Testez-le sur
www.lifeoutofplastic.be !

© Pexels - Magda Ehlers

La propreté publique, ça se joue aussi en équipe !

Connaissez-vous la certification « Club Plus Propre » de Be WaPP ? Une initiative qui challenge les clubs de foot amateurs souhaitant améliorer la propreté, le tri et la prévention des déchets. Au programme ? Un audit de la propreté du club et de ses abords, des défis, de la sensibilisation et un an pour décrocher la certification. 28 clubs se sont déjà engagés. Pourquoi pas le vôtre ?

Infos : www.bewapp.be/citoyens/clubpluspropre



© Bewapp

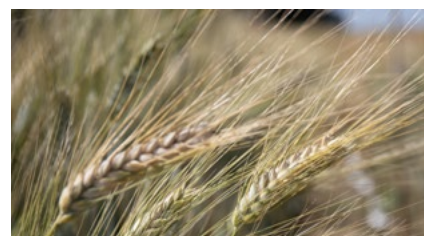
LE BLÉ DUR, UNE NOUVELLE CÉRÉALE EN WALLONIE !

C'est en 2019 que le Centre wallon de recherches agronomiques (CRA-W) a débuté ses premiers essais concernant la culture du blé dur. Cette céréale, dont la production est principalement concentrée dans les pays méditerranéens, migre progressivement vers le nord et peut augmenter la résilience de nos exploitations face aux modifications climatiques.

Avec plusieurs partenaires publics et privés, le CRA-W poursuit un ambitieux projet de recherche visant à soutenir le développement d'une filière de blé dur répondant aux attentes d'une alimentation locale et durable. Et les résultats obtenus ces dernières années sont encourageants, puisqu'il semble bien possible de produire du blé dur dans notre région.

Malgré un manque de débouchés, compromettant actuellement le développement d'une véritable filière structurée, la recherche wallonne est prête pour aider les agriculteurs qui souhaitent se lancer dans la production de cette céréale !

Infos : www.cra.wallonie.be



© CRA-W - Antoine Conotte

VALÉRIE PUTZEYS

PERMIS D'URBANISME : LES ÉTAPES-CLÉS

Construire, rénover ou agrandir son habitation est, sans conteste, une aventure passionnante. Mais, c'est aussi une entreprise jalonnée de défis. L'une des phases les plus redoutées est très certainement le permis d'urbanisme, souvent perçu comme une démarche longue et complexe.

Dans ce dossier, nous vous apportons un éclairage sur les grandes étapes qui permettent d'obtenir ce fameux sésame, mais aussi sur les aménagements qui peuvent en être dispensés ou bénéficier d'une procédure simplifiée.

Impossible toutefois d'aborder en quelques pages tous les détails de la réglementation urbanistique régionale. C'est pourquoi, en préalable à la lecture de ce dossier, nous vous rappelons qu'il demeure essentiel de consulter son administration communale avant d'entamer son projet, quelle qu'en soit la nature.

Permis ou pas permis ?

Le permis d'urbanisme est le document administratif qui vous autorise à effectuer une série d'actes et de travaux. Néanmoins, certains aménagements, dits de minime importance pour le cadre de vie ou l'environnement, bénéficient, à certaines conditions, d'une procédure simplifiée ou d'une dispense de permis.

Les actes et travaux soumis à permis d'urbanisme sont listés par le Code du développement territorial (CoDT). Parmi les travaux les plus fréquents qui nécessitent un permis, citons :

- la construction, la démolition, la rénovation, la transformation ou le changement de destination d'un immeuble ;
- l'abattage d'un arbre à haute tige ou d'une haie ;
- l'aménagement d'un logement supplémentaire dans un bâtiment existant ;
- la modification sensible du relief du sol.

Le CoDT prévoit deux types de simplification :

- la **procédure allégée** : l'avis préalable du fonctionnaire délégué et/ou l'intervention d'un architecte ne sont pas requis, ce qui rend la procédure de permis plus facile et plus rapide ;
- la **dispense de permis** : moyennant le respect de certaines conditions, vous ne devez effectuer aucune démarche administrative.

QUATRE CAS CLASSIQUES D'AMÉNAGEMENTS OÙ LA DISPENSE DE PERMIS S'APPLIQUE

SITUATION	SUPERFICIE / HAUTEUR	MATÉRIAUX / TONALITÉS
Abri de jardin • Un seul abri situé à l'arrière de l'habitation ou non visible de la voirie • Distance : min. 1 m des limites mitoyennes	• Max. 20 m² • Toit à versant : max. 3 m 50 au faite et 2 m 50 à la gouttière • Toit plat : max. 3 m 20 de haut	• Tonalités proches de celles de l'habitation
Car-port • Un seul car-port en relation directe avec la voirie et situé à l'avant ou sur le côté de l'habitation (pas à l'arrière)	• Max. 40 m² • Toit à versant : max. 3 m 50 au faite et 2 m 50 sous corniche • Toit plat : max. 3 m 20 de haut	• Toit dans les matériaux analogues et structures dans des tonalités proches de celles de l'habitation
Piscine • Non visible depuis la voirie • Distance des limites mitoyennes : min. 1 m pour les piscines auto-portantes (hors-sol) et min. 3 m pour les piscines partiellement ou totalement enterrées	• Max 75 m² • La structure pour recouvrir la piscine doit être légère et repliable et doit faire max. 3 m 50 au faite	
Poulaillers (valable aussi pour d'autres abris animaux : niche, box chevaux...) • Pas dans l'axe perpendiculaire de la façade arrière des voisins • Distance : min. 3 m des limites mitoyennes et min. 20 m des habitations	• Max. 20 m² • Toit avec versant : max. 2 m 50 à la gouttière et 3 m 50 au faite • Toit plat : max. 3 m 20 de haut	• Matériaux similaires à l'habitation ou bois ou grillage

Toujours moyennant conditions, d'autres aménagements peuvent bénéficier d'une dispense de permis. C'est le cas notamment de :

- la plantation d'arbres et de haies ;
- l'aménagement d'une mare ;
- la construction ou l'installation de structures provisoires ;
- l'installation de clôtures, d'un abri pour vélos ;
- la pose de volets, de grillages ou de garde-corps non visibles depuis la rue ;
- l'égouttage ;
- la modification des fenêtres sur un toit plat ;
- la réparation des berges et le lit de cours d'eau après une catastrophe naturelle.

« Dispense de permis » ne signifie pas que « tout est permis » ! Avant tout aménagement, contactez le service Urbanisme de votre commune pour vous assurer que vous êtes bien dans les clous. Et pensez à vos voisins : respectez les vues et hauteurs imposées par le Code civil pour la pose de clôtures ou de palissades, et demandez leur accord lors d'interventions sur les éléments situés en mitoyenneté.

S'informer au mieux

Avant de vous lancer dans votre projet, il est essentiel de réunir toutes les informations utiles. Voici un aperçu des outils et ressources à votre disposition.



© SPW - Fabrice Dor



CONSULTEZ LES RÉGLEMENTATIONS EN VIGUEUR

Rassemblant les règles applicables en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme en Wallonie, le CoDT constitue le texte juridique incontournable.

Mais, il convient également de prendre en compte d'autres réglementations, comme par exemple :

- le Code wallon du patrimoine (en cas de bien classé) ;
- le Code civil (droit de propriété, mitoyenneté, servitudes) ;
- les règles en matière d'aléa inondation (voir page 23) ;
- les règles en matière d'incendie ;
- ...



À LA RECHERCHE D'UN TERRAIN POUR FAIRE CONSTRUIRE ?

Avant toute acquisition, plusieurs éléments doivent être examinés :

- les différentes prescriptions urbanistiques applicables au terrain : lotissement, servitudes éventuelles... ;
- la viabilisation : accès carrossable, raccordement aux réseaux d'eau, d'électricité, de gaz, d'internet, de téléphone et du tout-à-l'égout ;
- la nature du sol et du sous-sol ;
- les risques de pollutions et les risques d'inondation ;
- les contraintes écologiques : site Natura 2000, arbres et haies remarquables...



DES EXPERTS À VOTRE SERVICE

- Le **service Urbanisme de votre commune** est votre premier interlocuteur. Il ne se limite pas à la délivrance des permis : il vous accompagne à chaque étape de votre projet.
- Le **fonctionnaire délégué du SPW** rend, sous certaines conditions, des avis sur la légalité et l'opportunité des projets soumis à la commune, éclairant ainsi les décisions locales.
- L'**architecte** conçoit votre projet, établit les plans nécessaires au permis et veille, avec l'entrepreneur, à la bonne exécution des travaux.
- Le **notaire** est votre référent pour les actes de vente et les contrats. Il vous informe sur les droits et servitudes liés à votre bien.
- Le **géomètre expert immobilier** délimite les terrains (bornage), réalise des expertises et peut effectuer des essais de sol avant construction.
- L'**agent immobilier** vous accompagne dans vos démarches d'achat ou de vente.



FOCUS SUR LE CERTIFICAT D'URBANISME (CU)

Délivré par l'administration communale, le CU est un document qui peut être sollicité par toute personne intéressée par un bien immobilier. Il en existe de 2 types :

Le **certificat d'urbanisme n°1** renseigne sur le statut urbanistique du bien et sur les prescriptions réglementaires qui s'y appliquent. C'est un document surtout utilisé par les notaires et les agents immobiliers.

Le **certificat d'urbanisme n°2** donne un avis officiel sur un avant-projet ou une esquisse. Il permet de limiter le risque de vous retrouver avec un bien difficilement utilisable ou revendable, dans l'hypothèse où vous seriez confronté à un refus de permis d'urbanisme.

VOTRE PROJET EST-IL OPPORTUN LÀ OÙ IL EST ENVISAGÉ ?

Votre projet devra s'intégrer à l'environnement bâti ou non bâti, tant d'un point de vue urbanistique qu'architectural : faible impact sur le sol et l'environnement, respect de la topographie du site et d'autres critères tels que les zones de recul par rapport à la voirie, la volumétrie, les matériaux...

Demande de permis : procédure et délais

Dans la plupart des cas, c'est le Collège communal qui délivre les permis d'urbanisme. Pour les personnes de droit public, les travaux d'utilité publique, et dans certaines zones ou périmètres particuliers, c'est le fonctionnaire délégué (SPW) qui est compétent.

QUE DOIT CONTENIR LE DOSSIER DE DEMANDE ?

Il doit être constitué des formulaires requis et d'autres documents qui vont permettre à l'autorité d'analyser le projet et sa place dans son environnement immédiat (plans, photos, cartes...).

Dans la majorité des dossiers, ce sont les plans qui décrivent le projet et la situation existante. À cet égard, il est important que l'architecte, ou l'auteur de projet, motive son projet : raisons qui justifient les choix opérés, paramètres pris en compte...

COMMENT SE DÉROULE LA PROCÉDURE ?

On distingue 2 phases : la complétude et l'instruction.

01 Phase de complétude

Dans les 30 jours de la réception de la demande du permis, l'autorité délivrante est tenue d'envoyer :

- un accusé de réception si le dossier est complet ;
- un relevé de pièces manquantes si le dossier est incomplet.

Dans ce cas, le demandeur de permis dispose d'un délai de 180 jours, à dater de la réception du relevé des pièces manquantes, pour compléter son dossier.

Si le Collège communal ne se manifeste pas dans les 30 jours, une copie du dossier doit impérativement être envoyée au fonctionnaire délégué. Dans ce cas, la demande est recevable et poursuivie.

À défaut d'envoi de votre dossier au fonctionnaire délégué dans les 40 jours du dépôt à la Commune, votre demande de permis sera jugée irrecevable.

02 Phase d'instruction

Les délais pour notifier la décision finale (octroi ou refus du permis) varient d'une demande à l'autre en fonction des spécificités de chaque dossier :

- permis délivrés avec ou sans l'avis du fonctionnaire délégué ;
- permis nécessitant ou non des mesures particulières de publicité ou nécessitant ou non l'avis d'organisations ou d'administrations (services d'incendie, impétrants...).



SIMPLIFICATION DES FORMULAIRES

Dans le cadre du vaste chantier de simplification administrative décidé par le Gouvernement wallon, les formulaires relatifs au permis d'urbanisme vont être simplifiés, et leur nombre va être réduit.

À titre d'exemple, la construction d'une habitation avec modification du relief du sol et abattage d'arbres nécessite de remplir 3 formulaires reprenant, pour l'essentiel, les mêmes informations. Désormais, un seul formulaire suffira.

Cette rationalisation constitue une première étape avant la dématérialisation complète des demandes de permis d'urbanisme, programmée pour 2028.

MESURES DE PUBLICITÉ

L'enquête publique et l'annonce de projet sont les deux procédures de publicité qui peuvent être requises afin de permettre aux riverains de formuler leurs remarques sur les impacts éventuels du projet.

L'enquête publique doit être réalisée notamment lorsqu'un projet est soumis à une étude d'incidences. L'annonce de projet est une procédure allégée. Elle vise à informer les voisins directs d'un projet tel que la construction, la rénovation ou l'agrandissement d'une habitation. Elle prend la forme d'un affichage sur le terrain/bâtiment concerné.

Les remarques pertinentes doivent être prises en considération par l'autorité sous peine d'irrégularité de sa décision.



COLLÈGE COMMUNAL

FONCTIONNAIRE DÉLÉGUÉ

PHASE DE COMPLÉTUDE

30 JOURS MAX.

Délai pour que l'autorité compétente se prononce sur la complétude du dossier

180 JOURS en cas de dossier incomplet

Délai permettant au demandeur de compléter son dossier

PHASE D'INSTRUCTION

30 JOURS SI :

- Pas de mesures particulières de publicité requises
- Pas d'avis d'instances consultatives sollicité
- Pas d'avis du fonctionnaire délégué obligatoire ou facultatif sollicité

60 JOURS SI :

- Travaux d'impact limité
- ET SI :**
- Pas de mesures particulières de publicité requises
 - Pas d'avis d'instances consultatives sollicité

75 JOURS SI :

- Soit mesures particulières de publicité requises
- Soit avis d'instances consultatives sollicité
- Soit avis du fonctionnaire délégué obligatoire ou facultatif sollicité

75 JOURS SI :

- Pas de mesures particulières de publicité requises
- Pas d'avis d'instances consultatives sollicité

115 JOURS SI :

- Avis du fonctionnaire délégué obligatoire ou facultatif sollicité
- ET SI :**
- Soit mesures particulières de publicité requises
 - Soit avis d'instances consultatives sollicité

115 JOURS SI :

- Soit mesures particulières de publicité requises
- Soit avis d'instances consultatives sollicité

Prorogation facultative de **20 JOURS**

Permet à l'autorité compétente de faire face à une contrainte ou un aléa lors de l'instruction de la demande

BON À SAVOIR

- Ces délais sont calculés en jours calendrier et non en jours ouvrables.
- Si le Collège communal ne rend pas sa décision dans le délai, c'est le fonctionnaire délégué qui a la charge de prendre la décision, et ce, sans autre formalité à accomplir pour le demandeur. Ce transfert de compétence s'appelle la « saisine ». Le fonctionnaire délégué doit notifier sa décision dans les 30 jours à compter de la date de la saisine.

Focus sur les risques d'inondation

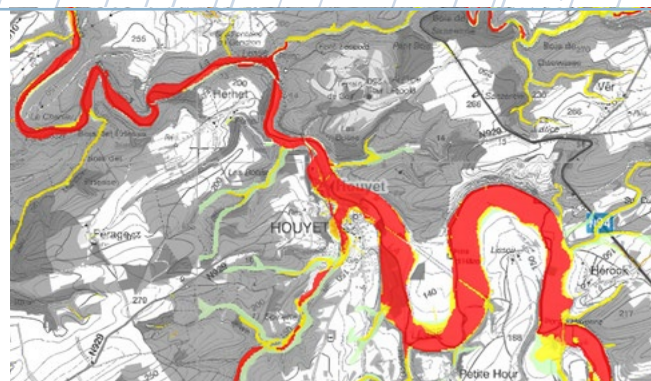
Les dramatiques inondations de juillet 2021 ont mis en lumière la vulnérabilité du bâti régional face aux conséquences d'événements pluvieux intenses.



COMMENT SAVOIR SI VOTRE TERRAIN/ VOTRE BIEN SE TROUVE EN ZONE INONDABLE ?

Deux outils cartographiques sont disponibles via l'application WalOnMap du Géoportail de la Wallonie :

- la **carte de l'aléa inondation** est l'outil de référence pour s'informer sur le risque d'inondation présent en Wallonie ;
- la **carte LIDAXES** identifie les lieux possibles de concentration du ruissellement.



Extrait de la carte de l'aléa inondation © SPW



QUI REMET UN AVIS SUR VOTRE PROJET POUR S'ASSURER QU'IL EST SUFFISAMMENT PROTÉGÉ ?

Dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme, votre administration communale se tournera vers des experts techniques pour solliciter leur avis sur le risque d'inondation. Ces avis sont consultatifs. Ils sont destinés à éclairer le Collège communal sur des aspects quelquefois très techniques.

En zone d'aléa d'inondation (débordement de cours d'eau), c'est l'administration gestionnaire du cours d'eau concerné (SPW, Province ou Commune) qui est compétente pour remettre un avis. Le long d'un axe d'inondation (ruissellement), c'est la cellule GISER du SPW qui est consultée.



DES OUTILS D'AIDES À LA DÉCISION ET À LA CONCEPTION

Suite aux inondations de 2021, la Wallonie a adopté une **circulaire relative à la constructibilité en zone inondable**. Ce texte vise une meilleure prise en compte des risques de débordement de cours d'eau et de ruissellement, notamment lors de l'analyse des demandes de permis.

Deux référentiels ont également été élaborés pour accompagner les autorités, les auteurs de projet et les bureaux d'études dans leurs missions :

1. le **Référentiel. Constructions et aménagements en zone inondable** ;

2. le **Référentiel. Gestion durable des eaux pluviales**.

Enfin, la brochure **Réduire la vulnérabilité des constructions existantes** a été rééditée. Elle s'adresse principalement aux propriétaires ou occupants de maisons confrontés à des problèmes d'inondations et leur propose un éventail de mesures de prévention pour limiter les risques pour les biens et les personnes. Elle peut également servir de guide de conception pour de futurs projets soumis au risque d'inondation.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE PERMIS D'URBANISME

Toutes les grandes étapes qui jalonnent la demande de permis d'urbanisme sont détaillées dans la rubrique « Mon projet » du site <https://territoire.wallonie.be>

Concernant les risques d'inondation, les informations détaillées, les référentiels et la brochure sont disponibles :

- dans la rubrique « Wallonie résiliente » du site <https://territoire.wallonie.be>
- dans la rubrique « Gestion environnementale », « Risques climatiques » du site <https://environnement.wallonie.be>

COMMENT CONSULTER LES CARTES UTILES ?

Rendez-vous sur le site <https://geoportail.wallonie.be>

Dans l'onglet « Cartes et données », sélectionnez « MapStore, les cartes interactives ». Dans cette rubrique, vous aurez accès notamment à l'application Inondations et à la cartographie des données utiles pour les demandes de permis et de certificat d'urbanisme.



CAP SUR LES MÉTIERS PORTEURS D'EMPLOI AVEC LE SPW !

Le Service public de Wallonie renforce son engagement pour l'emploi, en soutenant des actions de sensibilisation aux métiers porteurs d'emploi et aux domaines STEAM (Sciences, Technologies, Engineering, Arts, Mathématiques). Grâce à une cartographie interactive et à des appels à projets, la Wallonie soutient les initiatives qui valorisent les filières offrant des perspectives d'emploi et les compétences qui y sont associées. Objectifs : renforcer l'attractivité de ces filières, déconstruire les stéréotypes (notamment de genre) liés à l'orientation, permettre de mieux comprendre les dynamiques et les enjeux du monde du travail, lutter contre les pénuries de main-d'œuvre et promouvoir l'inclusion dans des secteurs-clés pour la transition économique de la Wallonie.

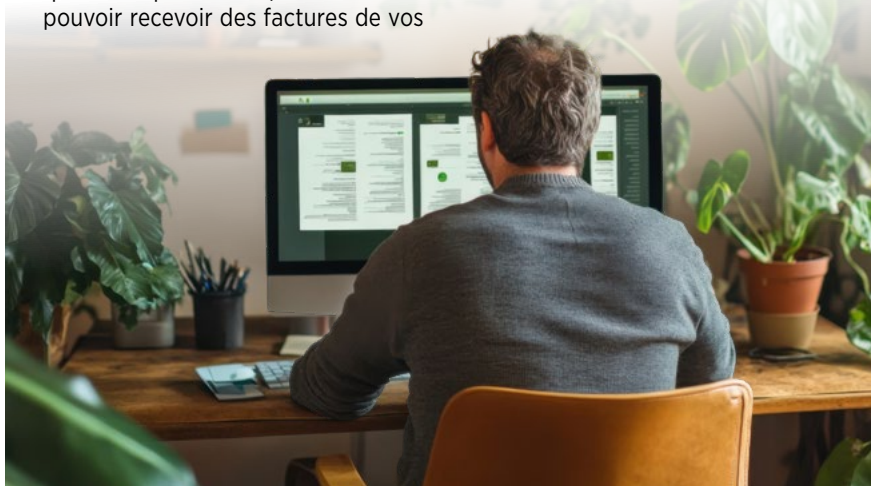
Infos : <https://emploi.wallonie.be>

Facturation électronique entre entreprises : dès janvier 2026

Dès le 1^{er} janvier 2026, toutes les entreprises belges assujetties à la TVA devront utiliser des factures électroniques structurées pour leurs échanges entre entreprises. Cette obligation ne s'applique donc pas aux factures envoyées à des particuliers ; mais même si vous ne facturez qu'à des particuliers, vous devrez pouvoir recevoir des factures de vos

fournisseurs. L'envoi d'un PDF ne suffira plus : ces factures devront passer par un réseau sécurisé (Peppol). Choisir un logiciel adapté prend du temps : mieux vaut s'y préparer dès maintenant.

Informations pratiques et solutions disponibles sur <https://efacture.belgium.be>



© Adobe Stock

Le commerce wallon : état des lieux et enjeux

Le commerce constitue un pilier essentiel de la vie économique et sociale en Wallonie. Il représente plus de 12 % des emplois en Belgique et contribue à l'animation des quartiers, à l'attractivité des centres et au sentiment de sécurité. Pourtant, depuis plusieurs années, le secteur traverse des transformations majeures.

11 % de la surface commerciale nette en Wallonie est inoccupée, et 18 % des cellules commerciales sont vides. Ces chiffres, issus du Diagnostic commercial régional, illustrent les mutations en cours dans le paysage du commerce wallon. Marquée par un taux d'équipement élevé et une stagnation du chiffre d'affaires, la Wallonie voit ses centres traditionnels se fragiliser. L'offre en périphérie

reste stable, mais les habitudes de consommation évoluent : essor du commerce en ligne, quête de proximité, durabilité, formats innovants (seconde main, web-to-store...).

Pour guider cette transition, en plus du Diagnostic commercial global, des fiches de diagnostic ont été réalisées à l'échelle communale. Elles détaillent, commune par commune, les données utiles : nombre de commerces, typologie, vacance, comportements d'achat, zones commerciales...

Des outils précieux pour les communes comme pour les entreprises, afin de planifier, de s'implanter ou de s'adapter de manière cohérente aux réalités locales.

Infos : résultats sur <https://economie.wallonie.be> (rubrique Stratégies)



Commerces à Liège © SPW - Alain Coppens

HELLO BELGIUM : FAVORISER L'INSERTION DES DEMANDEURS D'ASILE

Aider les primo-arrivants de plus de 100 nationalités à mieux comprendre la société belge pour optimiser leur intégration ? C'est l'une des missions de la Croix-Rouge, mandatée par l'État belge pour accueillir et accompagner, individuellement, les demandeurs de protection internationale (DPI).

Grâce au soutien de l'AMIF et du Fonds social européen*, la formation « Hello Belgique » de la Croix-Rouge aide les DPI à acquérir une multitude de connaissances de base, clés essentielles pour favoriser l'autonomie et l'accès à l'emploi.

MONS = BERGEN !

Comment trier ses déchets ? Faut-il donner la main lors d'un premier contact ? Combien coûte la vie en Belgique ? Comment traduire le nom des villes ? Des questions très concrètes évoquées dans les formations à la citoyenneté, destinées aux adultes sur base volontaire. Histoire, géographie, vivre ensemble, culture, scolarité ou soins de santé : de multiples thématiques, en lien direct avec l'intégration, sont abordées de façon participative. Elles permettent aux personnes de décoder leur environnement local et, plus largement, la société belge.

Cerise sur le gâteau, les cours sont donnés en 9 langues (français, arabe, dari, pashto, somali, russe, albanais, espagnol, anglais) et par des formateurs dont le propre parcours d'intégration constitue un message très positif pour les participants.

À condition d'avoir assisté à 80 % de la formation, les participants reçoivent une attestation validable dans leur parcours d'insertion. La formation de 60 heures est dispensée en 10 jours dans 29 centres de la Croix-Rouge. En 2024, 144 formations à la citoyenneté ont été dispensées à 2 560 participants, partout en Wallonie et à Bruxelles.

COMMENT DIRE BONJOUR ?

La Croix-Rouge dispense également des formations en « français langue étrangère », destinées aux débutants complets, culturellement éloignés de notre langue. Apprendre à dire bonjour ou à faire des courses : ces cours très concrets aident les apprenants à mettre le pied à l'étrier ; ils pourront ensuite se perfectionner grâce à d'autres opérateurs de formation.

En outre, grâce au soutien de l'AMIF, la Croix-Rouge propose également des formations d'une journée, intitulées « Belgique mode d'emploi », dans les écoles ou les centres d'accueil, afin de sensibiliser les jeunes aux normes et aux valeurs belges. Le cas échéant, elle assure la traduction et l'interprétariat, en complément de l'offre des organismes de traduction.

L'INTÉGRATION COMMENCE LE PLUS TÔT POSSIBLE

Dispensées depuis 2016, les formations de la Croix-Rouge rencontrent un succès croissant, montrant à quel point l'apprentissage précoce de la citoyenneté et de la langue contribue à la réussite d'une intégration la plus rapide possible. Elles constituent également des outils précieux dans la demande d'un permis de travail auquel peuvent prétendre les DPI après 4 mois sur notre territoire.

Un demandeur de protection internationale, aussi appelé demandeur d'asile, est une personne qui a quitté son pays et demande refuge dans un autre.

Infos : <https://accueil-migration.croix-rouge.be>



© Croix-Rouge

FRANÇAIS	NÉERLANDAIS
A Bruxelles	☐ Doornik
B Liège	☐ Leuven
C Nivelles	☒ A Brussel
D Wavre	☐ Kortrijk
E Gand	☐ Oostende
F Namur	☐ Nijvel
G Mons	☐ Aalst
H Tournai	☐ Waver
I Anvers	☐ Antwerpen
J Ixelles	☐ Gent
K Jodoigne	☐ Geldenaken
L Soignies	☐ Zinnik
M Courtrai	☐ Brugge
N Bruges	☐ Rijsel
O Louvain	☐ Namen
P Alost	☐ Luik
Q Tirmont	☐ Elsene
R Lille (FR)	☐ Tienen
S Ostende	☐ Bergen

© Croix-Rouge

*AMIF : Fonds consacré à l'asile, la migration et l'intégration. C'est l'Agence FSE qui met en œuvre le volet intégration de son programme opérationnel pour la Belgique francophone. Infos : <https://fse.be>

Avoir accès à la culture permet à chacun de mieux percevoir le monde qui l'entoure et de prendre part activement à la vie en société. Pourtant, aujourd'hui encore, des milliers de Wallons et de Wallonnes sont exclus de la vie culturelle. C'est pourquoi, depuis plus de 25 ans, l'ASBL Article 27 Wallonie œuvre pour rendre la culture accessible aux personnes en situation de précarité sociale et/ou économique.



ARTICLE 27, « LA CULTURE EST UN DROIT ! »

Grâce à un réseau de plus de 2 400 partenaires sociaux, culturels et touristiques, le système Article 27 permet d'accéder à des lieux culturels et touristiques comme les musées, les théâtres, les salles de concert et les lieux de patrimoine, **pour 1,25 € + 1 ticket Article 27**. Toute personne fréquentant une structure sociale qui lutte contre la pauvreté et ses conséquences (CPAS, services d'insertion socioprofessionnelle, maisons d'accueil ou restaurants sociaux, par exemple) peut accéder aux actions d'Article 27 ; il suffit à l'utilisateur de **prendre contact avec son travailleur social de référence** pour obtenir des tickets, accéder aux sorties et aux animations.



© Article 27 Wallonie

QUELQUES CHIFFRES-CLÉS POUR L'ANNÉE 2024

69 335 tickets
Article 27 Wallonie distribués

643 sorties collectives encadrées,
rassemblant près de
10 000 participants

5 821 heures d'animations / activités
organisées par Article 27 Wallonie

AU-DELÀ DU TARIF RÉDUIT, LEVER LES FREINS INVISIBLES

Le coût n'est qu'un des obstacles à la participation culturelle. L'isolement, les difficultés de mobilité, la peur de ne pas comprendre, la méconnaissance de l'offre ou simplement le sentiment de ne pas être à sa place, peuvent aussi constituer des freins. Pour remédier à cette situation, Article 27 propose également des ateliers créatifs, des animations de groupe, des outils pédagogiques, des espaces de débat, des projets collectifs et des médiations culturelles au sein des 14 cellules locales, implantées sur tout le territoire wallon. Agissant en transversalité avec les acteurs sociaux, culturels et institutionnels, ces cellules proposent de vivre la culture en devenant témoins, actrices et acteurs à part entière, de renforcer l'estime de soi et de tisser du lien social.

EN FAVEUR DES DROITS DE L'ENFANT

Article 27 a été reconnu pour son rôle dans l'inclusion culturelle des enfants et des familles vulnérables, dans le cadre d'une série de projets menés par le SPW Intérieur Action sociale, en partenariat avec les CPAS, les maisons d'accueil familiales et les communes via les plans de cohésion sociale.

« Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent. »

(Article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948)

Infos : Article 27 Wallonie - 081 23 44 15 -
www.article27.be

GENEVIÈVE COSTES
VALÉRIE DEGIVES



Musée
Félicien
Rops

DÉCOUVRIR

Japonaiseries

Fantaisies japonaises
au temps de Félicien Rops

Exposition
18/10/2025
15/02/2026

DU 18 OCTOBRE 2025
AU 15 FÉVRIER 2026

JAPONAISERIES. FANTAISIES JAPONAISES AU TEMPS DE FÉLICIEEN ROPS

Depuis le XIX^e siècle, le Japon fascine bien des artistes. C'est à la suite d'échanges commerciaux avec l'Europe, lors de l'ouverture des frontières en 1853 sous la pression américaine, que des bibelots japonais et des estampes de l'école ukiyo-e, symboles d'une époque désormais révolue, sont envoyés de l'autre côté du monde, faisant la joie des marchands et collectionneurs européens. En près de 20 ans, la vague du japonisme (terme inventé par Philippe Burty en 1872) s'abat ainsi sur la France et ses voisins. Loin d'inspirer uniquement les écrivains-collectionneurs les plus renommés, les arts du Japon attirent également la curiosité des artistes.

À l'instar de ses confrères, Félicien Rops n'a pas échappé à l'influence japonaise. Installé définitivement à Paris dès 1874, l'artiste namurois côtoie les milieux et événements japonisants pendant une grande partie de sa carrière. Il rêve de Japon... et, en même temps, s'en défend. Il réalise et, pourtant, critique et conspue ce qu'il appelle des « Japonaiseries », un mot-valise combinant « Japon » et « niaiseries » inventé par l'une de ses connaissances, l'écrivain Champfleury.

Les œuvres de Félicien Rops seront exposées avec d'autres productions japonisantes du XIX^e siècle, notamment celles citées – louées ou critiquées – par l'artiste ou produites par ses connaissances (Ensor, Manet, Rassenfossé, Rodin, Stevens, etc.). Seront aussi présentés plusieurs estampes et objets japonais des périodes Edo et Meiji, qui ont été autrefois les sources d'inspiration des peintres, dessinateurs et graveurs, ainsi que plusieurs productions de la « culture pop » afin de montrer comment certains thèmes iconographiques ont été réutilisés à travers l'art et l'histoire, des maîtres japonais à nos jours, en passant par Rops et son entourage.

BIENVENUE AU MUSÉE FÉLICIEEN ROPS À NAMUR

Situé dans un ancien hôtel de maître du Vieux Namur, le musée Rops présente la vie et l'œuvre de l'artiste namurois, de ses débuts comme caricaturiste à ses travaux sataniques et sulfureux.

Félicien Rops (1833-1898) a parcouru le XIX^e siècle, ce siècle bouleversé par le progrès industriel, l'évolution des mœurs et la modernité qui allait donner naissance au symbolisme en art. Le musée consacre près de 700 m² aux peintures, dessins, lithographies et lettres de l'artiste.

Inauguré en 1987, dans un bâtiment de la Province, le musée connaîtra plusieurs phases d'extension jusqu'à sa nouvelle inauguration en 2003. Et en 2005, son jardin sera transformé selon les goûts décrits par l'artiste, passionné de botanique.

En plus de la collection permanente, le musée présente, plusieurs fois par an, des expositions temporaires sur des thématiques aussi variées que le XIX^e siècle et ses artistes, l'art graphique ancien ou contemporain, et certains aspects de l'œuvre ou de la vie de Rops. Comme l'expo *Japonaiseries*, à voir du 18 octobre au 15 février 2026 (encadré).

Musée Félicien Rops (Province de Namur)
Rue Fumal 12, 5000 Namur

Ouvert du mardi au dimanche
de 10 à 18 heures

Fermeture les 24, 25 et 31 décembre
et le 1^{er} janvier

Infos : 081 77 67 55 - info@museerops.be -
www.museerops.be



Le musée Rops a
reçu le label Desti-
nation Qualité de la
Wallonie en 2016.

TENTEZ VOTRE
CHANCE P.35!

Une collection permanente et des expos temporaires © WBT - Denis Erroyaux

QUAND LA MÉDECINE LÉGALE SE RACONTE : ENTRETIEN AVEC PHILIPPE BOXHO



Après le succès de ses trois premiers livres, le plus célèbre des médecins légistes belges revient avec un quatrième ouvrage, dans lequel il évoque de nouvelles anecdotes de scènes de crimes et d'autopsies. *Vivre la Wallonie* l'a rencontré.

Retrouvez l'interview
vidéo en intégralité sur



VLW – LA MORT FAIT PEUR, POURQUOI AVOIR CHOISI CETTE VOIE QUI VOUS PLACE TOUS LES JOURS DANS UN UNIVERS UN PEU MACABRE ?

P. Boxho : « Pour moi, une scène de crime, ça n'a rien de macabre ; il y a un mort, mais ce n'est pas parce qu'il y a un mort que c'est macabre. C'est juste une façon de voir les choses. C'est une profession qui me plaisait. Néanmoins, la difficulté pour moi a été de me dire que je ne soignerais plus jamais personne. On perd tout l'aspect thérapeutique du métier ; or, quand on veut devenir médecin, en général, c'est par désir de soigner les gens. Il a donc fallu que je fasse le deuil de cet aspect-là de la médecine, curatif, préventif, pour accepter alors de devenir médecin légiste. »

VLW – EST-CE QUE VOTRE VISION DE LA MORT A CHANGÉ DEPUIS ?

P.B. : « Non, mais finalement, je n'ai jamais vu la mort. Je vois des morts, mais la mort, je ne la verrai que quand je mourrai. Les morts ne sont jamais que l'expression de ce qui arrive une fois que la personne est décédée. »

VLW – COMMENT FAIT-ON APPEL À VOUS EN TANT QUE MÉDECIN LÉGISTE ?

P.B. : « Ça fonctionne par appel. Je suis de garde, à disposition de la Justice, pendant à peu près 24 heures. Le procureur du roi ou le juge d'instruction m'appelle pour aller, à tel endroit, voir un mort. »

VLW – POURQUOI PENSEZ-VOUS QUE VOS ANECDOTES D'AUTOPSIE ONT AUTANT DE SUCCÈS ?

P.B. : « Ça, c'est une bonne question que je me pose depuis le début. Je ne pensais déjà même pas que le premier livre allait marcher. Or, on en a vendu 400 000. Alors j'ai demandé aux gens... Ils me répondent généralement trois choses différentes. Premièrement, le fond médico-légal est vrai (même si l'histoire autour est romancée pour ne pas qu'on reconnaisse (les personnes) ; je change d'ailleurs les noms et les remplace par les noms de tous mes copains. C'est ce qu'on appelle en anglais le "True Crime", et ça a aujourd'hui beaucoup de portée, les gens aiment bien. Deuxièmement, j'ai un ton qui est assez humoristique pour traiter de cela, les gens le voient, le sentent et rigolent en lisant mes histoires. Troi-

« Pour moi, une scène de crime, ça n'a rien de macabre. »

sièment, les histoires sont courtes ; vous pouvez commencer le bouquin, le déposer et y retourner un mois plus tard. Pas besoin de recommencer au début. C'est ça qui fonctionne d'après ce que disent les lecteurs. »

VLW – VOUS AVEZ DE NOMBREUSES CASQUETTES : AUTEUR, CONFÉRENCIER, PROFESSEUR, MÉDECIN LÉGISTE... À QUOI RESSEMBLE VOTRE VIE QUOTIDIENNE ?

P.B. : « Je donne la priorité aux cours, ensuite aux réunions importantes, et on comble avec le reste. C'est mon agenda qui dirige ma vie, tout y est précisé. Tel jour : expertise. Tel jour : autopsie. Tel jour : garde... Mes journées sont pleines, complètes, mais tout est bien réglé. »

VLW – ON VOUS ENTEND PARFOIS DÉPLORER QU'IL N'Y AIT PAS BEAUCOUP D'ÉTUDIANTS ASPIRANT À LA PROFESSION DE MÉDECIN LÉGISTE. EST-CE QUE VOUS CONSTATEZ UN INTÉRÊT NOUVEAU DEPUIS VOS LIVRES ?

P.B. : « En France comme en Belgique, il y a effectivement de plus en plus d'étudiants intéressés, ce qui est très bien, car on en manque. Malheureusement, ça ne veut pas dire qu'on aura les moyens financiers pour les garder, car la médecine légale ne rapporte, pour l'instant, pas assez pour que les gens puissent en vivre. »

VLW – VOUS DITES PARFOIS QU'ON NE RECOURT PAS ASSEZ À LA MÉDECINE LÉGALE, QU'IL Y A PARFOIS DES CRIMES DÉGUISÉS QU'ON CLASSE ERRONNEMENT EN SUICIDES OU EN MORTS NATURELLES. AVEZ-VOUS CONSTATÉ UNE ÉVOLUTION RÉCEMMENT ?

P.B. : « On s'est rendu compte, en Belgique — et c'est l'Europe qui a interpellé la Belgique pour ça —, qu'on n'autopsie pas assez de morts par an. La moyenne européenne est de 12 %, la moyenne belge est de 1 à 2 %. Ça fait un "gap" extraordinaire : 10 fois moins en Belgique ! Je dis toujours aux Français à titre de boutade : "Venez tuer en Belgique, vous avez moins de chances d'être pris" (rires). »

VLW – COMMENT VIVEZ-VOUS VOTRE NOTORIÉTÉ ?

P.B. : « Très bien. Ça n'a rien changé à ma vie, je vis exactement comme avant. Je vais dans les mêmes restaurants, je bouffe avec les mêmes copains, je fais les mêmes sorties... On m'arrête tout le temps dans la rue, mais ça ne me dérange pas, les gens sont super gentils. C'est très sympa et ça ne prend pas de temps. J'aime bien, et ça n'a rien changé du tout à ma vie quotidienne. »

VLW – DANS L'EXERCICE DE VOS DIFFÉRENTES FONCTIONS, QUELLES SONT VOS PLUS GRANDES SOURCES DE JOIE ?

P.B. : « Si c'est purement dans l'exercice de ma profession, ce que j'adore, ce sont les autopsies. Aller à la recherche des éléments, des indices à l'intérieur d'un corps, c'est juste passionnant ! On ne l'imagine pas, mais c'est fatigant et assez physique : c'est (être) debout pendant 2 heures et demie autour d'un cadavre à manipuler, en même temps que de réfléchir. »

VLW – À L'INVERSE, LE PLUS DIFFICILE POUR VOUS ?

P.B. : « L'odeur des cadavres ! C'est une horreur, on ne s'y fait pas. Le pire, c'est qu'on la reconnaît bien de loin. Quand vous arrivez dans une maison, vous savez tout de suite. »

VLW – VOUS PUBLIEZ VOTRE QUATRIÈME OUVRAGE, QU'EST-CE QUE VOUS AVIEZ ENCORE À RACONTER ?

P.B. : « Je pensais que je n'avais plus rien à raconter et, dernièrement, lors d'une conférence, un monsieur me parle d'une histoire de stalactite dont je ne me souvenais plus. Il s'agissait d'un mort qui était décédé par pénétration d'une stalactite à l'intérieur de son corps. Et il y a plein d'autres anecdotes comme ça qui, en trente ans, ont été un peu oubliées. En reparcourant ma vie, je retombe sur des tas d'histoires que je peux encore raconter. »

VLW – QUEL EST VOTRE ATTACHEMENT À LA VILLE DE LIÈGE ?

P.B. : « Total et profond. Je suis né là et je mourrai là. J'adore ma ville. Ce n'est pas la plus belle ville au monde, mais c'est la ville où on se sent le mieux. Les Liégeois sont super sympas, ils sont accueillants. Vous pouvez parler, il y a toujours un sujet de discussion, dans les bus, partout. C'est vraiment très agréable. J'adore cette ville ! Je suis chez moi. J'ai l'impression d'être chez moi. C'est à moi. C'est ma ville ! »

PHILIPPE BOXHO

- Né le 15 juin 1965 à Liège
- 3 enfants
- Médecin légiste et licencié en Criminologie
- Professeur à l'ULiège
- Conférencier
- Citoyen d'honneur de la ville de Liège (2024)

OUVRAGES GRAND PUBLIC (Kennes Éditions) :

Les morts ont la parole (2022),
Entretien avec un cadavre (2023),
La mort en face (2024),
La mort, c'est ma vie (fin août 2025)





© Cartier

Marta Maziers et sa *Reine du temps*

Avec sa création au nom très poétique, Marta, élève de la section Horlogerie de l'IATA à Namur, a remporté, à 19 ans seulement, la première place du prestigieux Prix Cartier : « Talents Horlogers de Demain ».

Ce concours invite, chaque année depuis 1995, de jeunes talents horlogers à exprimer leur talent autour d'un thème défini. Pour la première fois, des étudiants belges rejoignaient le concours, aux côtés de candidats suisses, français et allemands.

L'horloge imaginée par M. Maziers, baptisée *La Reine du temps*, est composée d'une abeille en mouvement, qui butine une fleur différente à chaque heure. Cette œuvre ambitieuse regroupe une multitude de techniques dont l'émailage, l'ébénisterie et l'électronique. Il aura fallu à Marta pas moins de 80 heures de virtuosité technique et d'imagination créative pour réaliser cette pièce unique, tout en continuant à suivre ses cours.

À la clé de ce prix convoité, un stage de six semaines chez Cartier. Un beau départ pour la jeune lauréate originaire de Sainte-Ode, qui laisse présager de nombreuses et talentueuses réalisations à venir.

Un Liégeois en NBA

Il s'appelle Ajay Mitchell, il a 23 ans et est natif de Ans, en province de Liège. En février 2025, il a signé un contrat de deux ans avec Oklahoma City, une équipe de la NBA.



© Belgaimage

L'envol de Morpho

Le jeune chanteur originaire de Sart-Messire-Guillaume, en Brabant wallon, a été révélé au grand public grâce aux télécrochets *The Voice Belgique* et *The Voice France*.

Il a le visage et la voix d'un ange, un pseudo qui lui colle à la peau. Mathias De Vleeschouwer, alias Morpho, a un univers musical bien à lui. Flirtant avec la pop et l'électro, il puise ses influences de l'autre côté de la Manche, chez Radiohead, Coldplay ou encore London Grammar. Il se nourrit aussi d'artistes belges comme Tamino ou encore Mustii, avec qui il a partagé la scène de Forest-National.

À 23 ans, Morpho présente déjà une belle carte de visite. En 2021, il est quart de finaliste de *The Voice Belgique* et présente un premier EP en anglais, *For the things I want*, produit par Alex Germys.

Plus tard, c'est sur la scène de *The Voice France* qu'il tente sa chance. Il éblouit l'ensemble des coaches lors des auditions à l'aveugle et rejoint l'équipe de Zazie. La star le prend sous son aile et l'invite à faire la première partie de ses concerts en

Belgique en 2024. Une expérience qu'il renouvellera avec le groupe Puggy.

Avec, sous le bras, un nouvel EP, *La vie d'avant*, Morpho a récemment déployé ses talents devant le public des Francofolies de Spa.



© Noah Dechamps

Le nom vous dit quelque chose ? C'est normal... Son père, Barry, a lui-même été joueur professionnel dans le championnat belge.

Ancien joueur du RBC Basket et du RSW Liège Basket, le Belgo-Américain d'1,95 mètre a poursuivi son parcours avec ce qui est presque un passage obligé : il y a trois ans, Ajay a intégré une université américaine, celle de Santa Barbara. En 2024, il est recruté au sein d'une équipe de la NBA, le Thunder d'Oklahoma City.

Pour cette première année à ce niveau, le jeune Liégeois a participé à quatre matches de finale au terme desquels son équipe est devenue championne de NBA. S'il n'est pas le premier Belge à jouer en ligue professionnelle de basket-ball américaine, en juin dernier, A. Mitchell est devenu le premier basketteur belge à marquer en finale de NBA, lors du match de son club d'Oklahoma City contre les Indiana Pacers.

Valère Burnon : l'excellence !

Le 1^{er} juin dernier, il a remporté le 3^e prix du prestigieux concours Reine Élisabeth, sous les ovations d'un public largement conquis par ses prestations.

À 27 ans, Valère Burnon, originaire de Marche-en-Famenne, partage ainsi le record du célèbre pianiste Jean-Claude Vanden Eynden, présent dans le jury de cette édition 2025 : il s'était distingué, en 1964, comme le Belge le mieux classé dans cette compétition de portée internationale.

Cette récompense concrétise un rêve d'enfant. C'est, en effet, à 6 ans que V. Burnon découvre la musique : avec le violon, d'abord, puis le piano, qu'il étudie durant dix ans au conservatoire de Huy, puis au conservatoire royal de Liège. Il se

perfectionne ensuite en Allemagne, puis à Imola en Italie, avant d'intégrer parallèlement différents orchestres en tant que violoniste.

Étudiant à la Chapelle musicale Reine Élisabeth depuis 2022, le jeune musicien à la renommée grandissante a déjà un fameux palmarès à son actif. Notamment lauréat aux concours internationaux d'Épinal, de Brême, de Cologne, de Düsseldorf, de Long-Thibaud ou encore au concours Gian Battista Viotti en Italie, il se distingue par une polyvalence, une grande musicalité et un jeu passionné lui permettant, à la fois, de jouer en solo et de collaborer avec de célèbres orchestres. Son amour du violon, son premier instrument, lui donne également un intérêt particulier pour la musique de chambre qu'il pratique en duo ou en ensembles plus étoffés, et qu'il enseigne au conservatoire royal de Liège.

Il ne fait aucun doute que ce prix au concours Reine Élisabeth lui ouvrira de nombreuses portes et donnera un nouvel envol à une carrière déjà très prometteuse.



© Belgaimage

Salvatore Livolsi, le ténor de Frameries

Il a marqué l'histoire de *The Voice France* en devenant le premier Belge à gagner l'émission française, au sein du groupe Il Cello, formé par Florent Pagny.

Sélectionné lors des auditions à l'aveugle, Salvatore Livolsi reprend, avec les ténors Levon Khozian et Sébastien Longhi, *Nessun Dorma*, un air tiré de l'opéra *Turandot* de Giacomo Puccini. Touché par la prestation du trio, Florent Pagny décide de former le groupe Il Cello, qui enchaîne les prestations marquantes jusqu'à la victoire finale, et devient le premier groupe à gagner *The Voice France*.

Cette victoire a marqué un tournant dans la vie de Salvatore, qui a mis entre parenthèses son métier de restaurateur pour se consacrer à la musique. Après quelques concerts, Il Cello accompagnera Florent Pagny lors de sa tournée anniversaire en 2026. Notre ténor a été élu citoyen d'honneur de Frameries.



© Commune de Frameries

PIERRES ET ROCHERS DE LÉGENDES

Vous avez certainement entendu parler des mégalithes de Wéris. Mais d'autres pierres de légendes méritent le détour. Gardiennes de secrets ancestraux, pétries de folklore local, elles se dévoileront au cours de vos balades. Voici quelques-uns de nos coups de cœur...

RENDEZ-VOUS
P. 35 POUR NOTRE
CONCOURS

ENVIE D'ALLER PLUS LOIN ?

Titres disponibles sur ediwall.wallonie.be

- *Les plus beaux rochers de Wallonie. Géologie et petite histoire*, 2007 (25 €)
- La collection des *Cartes géologiques de Wallonie*, accompagnées de leur notice explicative (12,39 € / pièce) ou téléchargeables

NOUVEAU :

Trois itinéraires géologiques dans les cantons de l'Est à Recht, sur les thèmes Pierre bleue, Or et Ère primaire : boucles de 7 à 12 km, jalonnées de panneaux d'information en trois langues.
Infos : www.ostbelgien.eu

PROVINCE DE NAMUR

Les Aiguilles de Chaleux à Hulsonniaux

Classé au Patrimoine exceptionnel de Wallonie, cet imposant massif rocheux gris perle dresse ses imposantes parois calcaires, culminant à 70 mètres, sur la rive droite de la Lesse, entre les jolis villages de Furlooz et de Walzin (Houyet). Placées au rang des plus beaux rochers de notre région, les Aiguilles de Chaleux font le bonheur des amateurs d'escalade et des randonneurs, qui peuvent accéder au sommet à partir de Furfooz, via le GR 126. La petite plage de galets, située en face des rochers, représente un point d'arrêt idéal pour les promeneurs. Réputée abriter le *trou des Nutons*, la falaise de Furfooz est aussi source de légendes dans lesquelles intervient notamment la *belle Madeleine*, dont l'âme allumerait, chaque année à minuit, le rocher dit « de la Chandelle ».

Où ? Chaleux 1, 5560 Houyet. Infos : <https://tourismehouyet.be>
(Découvertes, Patrimoine local) - 082 22 32 14 -
info@tourismehouyet.be

BALADES AUX ALENTOURS

Promenade vers les Aiguilles de Chaleux (9 km) à partir de la gare de Gendron-Celles sur le site Ardennes étapes
(<https://fr.ardennes-etape.be>)

Promenade autour de la réserve naturelle de Furfooz, idéale pour les amoureux de nature (entre 5 et 10 km) sur le site Ardenne et Gaume
(<https://ardenne-et-gaume.be>)

Les aiguilles de Chaleux, parmi
les plus beaux rochers de
Wallonie
© Office du tourisme de Houyet

PROVINCE DE LIÈGE

Les « Tartines » de Comblain-au-Pont

En rive droite de l'Ourthe, juste avant le confluent avec l'Amblève, se dresse un massif calcaire spectaculaire. Sculpté par l'érosion, il forme des lames étroites verticales, perpendiculaires au versant et ressemblant à des tranches de pain superposées. L'imaginaire populaire a vu, dans l'une d'elles, des formes familières, la baptisant jadis *La Femme en prières*, *La Vieille qui ramasse du bois* ou *L'Ourse*. C'est l'un des 4 massifs rocheux de Comblain-au-Pont, classés au Patrimoine exceptionnel de Wallonie et reconnus sites de grand intérêt biologique et sites Natura 2000.

Où ? Rue de la Gare, 4170 Comblain-au-Pont. Infos : <https://visitcomblain.be>
(À voir, Respirez) - 04 369 26 44 - info@visitcomblain.be

BALADE AUX ALENTOURS

Découvrez ces 4 massifs rocheux en suivant une boucle balisée (rectangle bleu) d'environ 5 km, au départ de la place Leblanc ; elle rejoint la rive droite, le Thier Pirard et le village d'Oneux. Deux possibilités s'offrent alors à vous. Soit continuer le parcours fléché, soit prendre le sentier escarpé qui mène au site des Tartines et à ses cavités : mais attention, cette variante non fléchée n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes. En rive gauche, vous apercevrez le site dolomitique plus sombre des Roches-Noires et, plus proche de l'Ourthe, le massif formé par le Chession et les rochers du Vignoble. De retour au village, en empruntant le RAVeL, vous verrez, à côté de l'Office du tourisme, les vestiges d'un ancien poste défensif, le Donjon de Montuy : selon la légende, il aurait accueilli, au XII^e siècle, les seigneurs de Comblen, liés aux Templiers. Et au sommet de l'éperon rocheux, vous pourrez admirer la Tour Saint-Martin, un ancien donjon médiéval du XII^e siècle, restauré au XIX^e siècle et également classé. Infos : www.visitcomblain.be (promenades) - www.cirkwi.com



Les « Tartines » de Comblain-au-Pont, une merveille géologique © Franz Coulée

BRABANT WALLON

La Table des Sorcières, au bois des Rocs d'Ittre

Cette imposante pierre ronde et plate est un dolmen parfait, placé au bord du ruisseau traversant ce petit bois ! S'ajoute au tableau, à quelques mètres de la table, la présence d'une grotte vraisemblablement taillée par l'homme. L'origine de cette pierre basaltique reste controversée. Sa présence serait liée à l'époque celtique et aux cérémonies druidiques des rituels du solstice d'été et de l'équinoxe d'automne. La référence à la « Table des Sorcières » ferait, quant à elle, écho à une légende selon laquelle des lavandières auraient déposé des vêtements sales sur cette roche et les auraient retrouvés le lendemain, propres et repassés !

Où ? Bois des Rocs : rue Arthur Brancart 82, 1460 Ittre. Infos : www.ittre.be
(Histoire et Patrimoine, Les bois) - 067 79 43 43 - info@ittre.be

BALADE AUX ALENTOURS

Le site de l'Office du tourisme propose une promenade non balisée de 5,5 km, dite « du Bois des Rocs », qui vous emmènera du Bois des Rocs à des chemins de campagne et de halage. Infos : www.ittretourisme.com - 067 64 87 74 - tourisme@ittre.be



La Table des Sorcières dans le Bois
des Rocs à Ittre © Destination
Brabant Wallon

HAINAUT

La Pierre Brunehaut à Hollain

À Hollain, près d'une ancienne voie romaine, se dresse un menhir, imposant bloc de grès trapèze de plus de 4 mètres de haut sur 3 mètres de large. Ce mégalithe de la fin du Néolithique, isolé dans ce paysage de plateau, est énigmatique. Diverses légendes le relient à la mort de la reine Brunehaut, à l'intervention du Christ ou à celle de la Vierge, mais son origine reste, encore aujourd'hui, mystérieuse.

Où ? Chemin d'Hollain, 7620 Brunehaut. Infos : <https://brunehaut.be> (Culture et loisirs) - 069 36 29 66 - info@commune-brunehaut.be

BALADES AUX ALENTOURS

Circuit des pépinières de Lesdain, proposé par la Maison du tourisme de Wallonie picarde : www.visitwapi.be.
Infos : www.plainesdelescaut.be - 069 77 98 10 - accueil@pnpe.be

Balade historique de Hollain (7,6 km),
sur www.cirkwi.com



La Pierre Brunehaut, un menhir devenu célèbre © Samuel Dhote - Visitwapi.be

HAINAUT

Le « Caillou-qui-Bique » à Honnelles

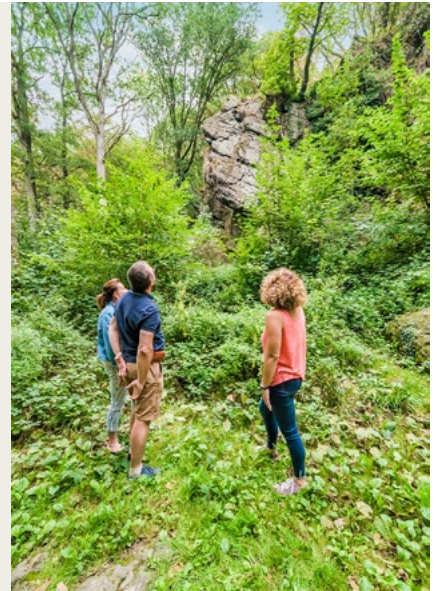
À une vingtaine de kilomètres de Mons, le « Caillou-qui-Bique » vous attend dans le sous-bois enchanteur du bois d'Angre à Roisin. Ce poudingue (sédiment de roches dures) vieux de 370 millions d'années et haut de quelque 25 mètres, présente, de profil, la forme d'un visage humain. Selon la légende, il serait l'œuvre du diable qui, le transportant pour détruire une abbaye, l'aurait laissé sur le chemin ! Le poète Émile Verhaeren, charmé par le hameau du Caillou-qui-Bique, s'en inspire dans certaines œuvres.

Où ? Chemin du Caillou qui Bique, 7387 Honnelles. Infos : www.visithonnelles.be • 065 33 55 80 • info.tourisme@ville.mons.be

BALADES AUX ALENTOURS

Circuit du Caillou-qui-Bique (6,5 km), circuit des Pierres Émile Verhaeren (7,1 km), promenade Natura 2000 Honnelles Boucle C sur www.cirkwi.com

Le site est aussi repris sur la Ligne 98A du RAVeL des Hauts-Pays, entre Dour et Onnezies.



Le « Caillou-qui-Bique », dans un cadre enchanteur © VisitMons - Utopix / Hyacinthe

PROVINCE DE LIÈGE

La pierre de la Falhotte et la pierre Noufy à Lierneux

Dédiée à la déesse Faule, sœur de Thor (le dieu de la foudre), la pierre de la Falhotte surplombe le village ardennais de Lierneux, dans l'extrême-sud de la province de Liège. Moins connue et plus isolée, la pierre Noufy se dresse, quant à elle, à 471 mètres dans une forêt touffue entre Les Villettes et Trou-de-Bra. Autrefois lieu de sabbat pour les sorcières, la pierre cacherait, selon la légende, un anneau d'or qui y grandirait constamment. Elle assurerait également une grande fertilité aux femmes qui la caressent.

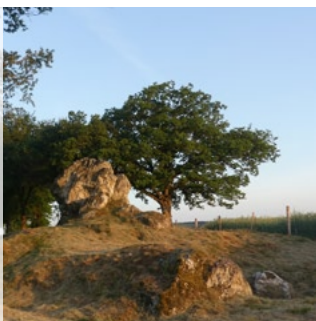
Où ? Pierre de la Falhotte : rue Hautmont 31, 4990 Lierneux. Et Pierre Noufy : Fond Liègne, 4990 Lierneux. Infos : <https://lierneux.be> (Découvrir, Histoire...) • 080 42 96 34 • tourisme@lierneux.be

BALADES AUX ALENTOURS

La pierre de la Falhotte est accessible par un circuit de 3 km au départ de de l'Office du tourisme de Lierneux (balade n° 4, balisage rectangle vert).

Une balade de 14 km au départ de Trou-de-Bra (balade n° 13, balisage rectangle jaune) permet de deviner un sentier menant à la petite clairière qui abrite la pierre Noufy. Elle est également accessible au départ de Les Villettes par un circuit de 5,5 km (balade n° 14, balisage rectangle bleu).

Infos : <https://www.haute-ardenne.be>



L'impressionnante pierre de la Falhotte à Lierneux © Marc Deglaire



La pierre Noufy à Lierneux, moins connue et plus isolée © Marc Deglaire

PROVINCE DE LUXEMBOURG

Mousny et la légende des cailloux

Sur les hauteurs d'Ortho, à proximité de l'Ourthe, le joli village de Mousny est connu pour la légende de ses « cailloux » : des blocs de quartz blancs, semblables à des menhirs et parsemant la campagne environnante. On raconte qu'ayant lancé une pierre à un pèlerin qui lui demandait de l'eau, un berger fut puni par la main divine qui le pétrifia et rejeta la pierre, donnant naissance aux fameux « cailloux de Mousny ». Blocs naturels utilisés durant la préhistoire ou vestiges d'un culte païen, à l'instar des menhirs de Wéris, les cailloux de Mousny sont, en tout cas, prétextes à de belles balades dans une région bucolique à souhait.

Où ? Mousny, 6983 Ortho (La Roche-en-Ardenne). Infos : <https://www.la-roche-tourisme.com> • 084 36 77 36 • info@la-roche-tourisme.com

BALADES AUX ALENTOURS

Une balade de 6 km, proposée par le Syndicat d'initiative d'Ortho au départ de la place de Mousny, mène au site des cailloux par des chemins champêtres. Infos : www.ortho-hives-tourisme.com

Balade de la clairière d'Ortho : un circuit de 3 km, facile avec de jeunes enfants, quitte l'église d'Ortho et parcourt de jolis sentiers arborés et champêtres (balisage losange bleu n° 5).

Balade du Moulin à Faines : un circuit de 4 km au bord de l'Ourthe, depuis la place de Mousny (balisage rectangle bleu sur fond blanc n° 2).

Infos : <https://www.haute-ardenne.be>



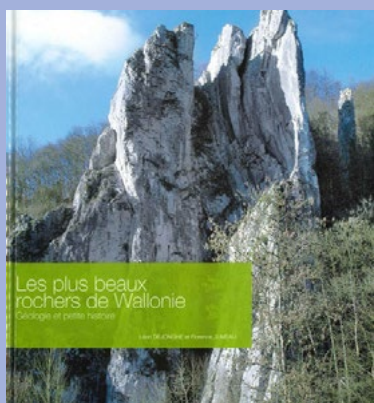
Les blancs cailloux à Mousny © Colette Mottet

TENTEZ VOTRE CHANCE !

1^{ER} PRIX

LES PLUS BEAUX ROCHERS DE WALLONIE

brochure offerte par Ediwall



2^E PRIX

LA MORT EN FACE

le 3^e ouvrage de Philippe Boxho, dédié par l'auteur



3^E PRIX

DEUX ENTRÉES AU MUSÉE FÉLICIEN ROPS, PROVINCE DE NAMUR

avec accès à l'expo *Japonaiseries* du 18.10.25 au 15.02.26



QUESTION 1

À quelle hauteur culminent les Aiguilles de Chaleux, classées au Patrimoine exceptionnel de Wallonie ?

- A. À environ 40 mètres
- B. Pas à plus de 30 mètres
- C. À 70 mètres

QUESTION 2

Que signifie le sigle CoDT

- A. Code du travail
- B. Code du tourisme
- C. Code du développement territorial

QUESTION 3

Combien de communes wallonnes ont participé à la campagne « Wallonie en Fleurs » en 2025 ?

- A. 72
- B. 26
- C. 54

QUESTION SUBSIDIAIRE

Combien de participations enregistrerons-nous jusqu'au 31 octobre 2025 à 23h59 ?

COMMENT PARTICIPER ?

Répondez aux trois questions ci-contre ainsi qu'à la question subsidiaire jusqu'au **31 octobre 2025 à 23h59**

Communiquez vos réponses ainsi que vos coordonnées :

- soit via internet sur **www.wallonie.be**, rubrique « Concours »
- soit par carte postale à « **Vivre la Wallonie** », place Joséphine-Charlotte 2, 5100 Jambes

Une seule participation par personne pendant toute la durée du concours.

LES GAGNANTS DU CONCOURS DU N° 68 SONT...

- 1^{er} prix : **Patricia Lemal** (Nalines)
 2^e prix : **Jean-Noël Dolendries** (Vieux-Genappe)
 3^e prix : **Henri Hermans** (Turnhout)
 4^e prix : **Albert Walgraffe** (Liers)
 5^e prix : **Céline Janquart** (Sommière), **Louis Delvaux** (Marche-en-Famenne), **Georges Jeanmoye** (La Hulpe), **David De Nul** (Écaussinnes), **Sophie Vanderzippe** (Mouscron), **Dominique Ploumhans** (Leuze-en-Hainaut), **Éric Kleijnen** (Berneau) et **Arthur Liétard** (Nalines)

Les bonnes réponses étaient : **A - C - C**
 Question subsidiaire : **2400 participations**

SANDRINE LANGOHR

Sélection de publications sur la Wallonie

Rendez-vous sur le site des publications du SPW pour en découvrir bien d'autres !
ediwall.wallonie.be



Les publications de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles

arrivent sur EDIWALL

La Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles est l'organe consultatif régional en matière de Patrimoine. Depuis de très nombreuses années, elle édite des publications, à caractère scientifique, visant à valoriser le patrimoine.

Ces publications peuvent être commandées sur le site <https://ediwall.wallonie.be>, par mail via ediwall@spw.wallonie.be ou par téléphone au numéro vert de la Wallonie (1718 en français, 1719 en allemand).



L'objet mérovingien de sa fabrication à sa (re-)découverte

48^e tome des Études et Documents. Archéologie

Le mobilier constitue une part essentielle des données archéologiques. Il permet de dater un contexte et d'identifier sa nature, de documenter le statut de son propriétaire, d'apprécier le savoir-faire des artisans ou encore de reconnaître les sources de matière première. Pour l'époque mérovingienne, nos régions sont privilégiées pour l'étude du mobilier : les dépôts y sont abondants et variés. Cet ouvrage collectif rassemble les contributions présentées lors d'un colloque tenu à Liège en octobre 2023.

Ouvrage réalisé sous la direction de Gaëlle Dumont (421 pages). Prix : 25 €. L'ouvrage peut être commandé sur le site de l'Agence wallonne du patrimoine <https://promotion.awap.be>, par mail : publication@awap.be ou par téléphone au 081 23 07 03.



IQSW-Citoyen

Deux guides pour aller sur le terrain

L'IQSW (pour Indice de qualité des sols wallons) est un outil permettant d'évaluer l'état de santé du sol de votre jardin à partir de tests et d'observations simples, qui ne requièrent aucune formation ni matériel spécifique (voir VLW n° 68, p. 10).

Ces deux brochures peuvent être commandées sur le site <https://ediwall.wallonie.be>, par mail via ediwall@spw.wallonie.be ou par téléphone au numéro vert de la Wallonie (1718 en français, 1719 en allemand). Elles sont disponibles au format numérique et papier (dans la limite des stocks).



Promenades littéraires en province de Luxembourg

Un voyage littéraire en sept randonnées à travers la province de Luxembourg, où les paysages se lisent autant qu'ils se parcourent

Des itinéraires littéraires au cours desquels villes, villages, hameaux, bourgades, bleds perdus se dévoilent à travers les romans et nouvelles que l'auteur présente brièvement.

Cet ouvrage, écrit par Guy Delhasse, comporte 168 pages. Il est disponible dans toutes les librairies au prix de 17 €. Il peut être commandé sur le site de l'éditeur Academia.

VALÉRIE DEGIVES

UNE SÉLECTION DE *manifestations*

SOUTENUES OU ORGANISÉES PAR LES INSTITUTIONS WALLONNES



LES FÊTES DE WALLONIE

NAMUR

DU 12 AU 22 SEPTEMBRE
www.fetesdewallonie.be

CHARLEROI

LES 13 ET 14 SEPTEMBRE
www.charleroi.be

MONS

DU 18 AU 21 SEPTEMBRE
<https://www.mons.be/fr/agenda>

OTTIGNIES

DU 18 AU 21 SEPTEMBRE
www.fetesdewallonieottignies.be

LIÈGE

DU 19 AU 21 SEPTEMBRE
www.provincedeliege.be

ANDENNE

DU 26 AU 28 SEPTEMBRE
www.leswallonie.be

LA LOUVIÈRE

DU 26 AU 28 SEPTEMBRE
www.lalouviere.be

FESTIVALS

JAZZ À VЕРVIERS

DU 12 AU 27 SEPTEMBRE
www.jazzaverviers.be



BEATLES DAY

LE 27 SEPTEMBRE

Au Lotto Mons Expo

Invité d'honneur : Antoine de Caunes, animateur, présentateur, fan de Rock et des Beatles. Au programme notamment : un concert du musicien anglais Clark Gilmour
www.beatlesday.eu

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM FRANCOPHONE DE NAMUR

DU 3 AU 10 OCTOBRE

Films et courts-métrages
081 24 12 36 - www.fiff.be

FESTIVAL INTERNATIONAL NATURE NAMUR

DU 11 AU 19 OCTOBRE

www.festivalnaturenamur.be

FESTIVAL INTERNATIONAL DU RIRE DE LIÈGE

DU 12 AU 20 OCTOBRE
www.festivalrirliege.com

FESTIVAL DU CINÉMA BELGE DE MOUSTIER

DU 13 AU 19 OCTOBRE
Au Centre culturel Gabrielle Bernard à Moustier-sur-Sambre
www.cinemabelge.be

FESTIVALS DE WALLONIE

JUSQU'AU 26 OCTOBRE
150 concerts et spectacles en Wallonie et à Bruxelles
071 51 78 00 - www.lesfestivalsdewallonie.be

KIKK FESTIVAL

DU 23 AU 26 OCTOBRE
Festival international des cultures numériques et créatives. Dans différents lieux de Namur
www.kikk.be

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE COMÉDIE DE LIÈGE

DU 5 AU 9 NOVEMBRE
www.fifcl.be

THE EXTRAORDINARY FILM FESTIVAL

DU 6 AU 9 NOVEMBRE AU DELTA NAMUR
ET DU 17 AU 24 NOVEMBRE DÉLOCALISÉ
dans plusieurs villes de la FWB
Un festival axé sur la différence et le monde du handicap
www.teff.be

AVERTISSEMENT

Cet agenda répertorie quelques événements prévus durant l'automne 2025, sous réserve d'éventuelles modifications. Suivez l'évolution de l'organisation des événements en Wallonie sur www.wallonie.be (Agenda) et sur <https://visitwallonia.be>

CULTURE / PATRIMOINE / FOLKLORE



JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE EN WALLONIE RENDEZ-VOUS AVEC LA GOURMANDISE LES 13 ET 14 SEPTEMBRE

Chaque année, les Journées du Patrimoine proposent de découvrir gratuitement le patrimoine wallon. En 2025, elles lèvent le voile sur notre patrimoine gourmand : une des plus anciennes activités humaines, qui a laissé d'innombrables traces... Que l'on pense aux raffinements culinaires ou aux expressions plus simples, et pourtant tout aussi intéressantes.

Vous trouverez une animation spéciale dans chaque province. Organisées avec l'Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité (Apaq-W), ces cinq activités sont gratuites, mais certaines pourraient nécessiter une réservation préalable auprès des organisateurs.

Indépendamment, et comme chaque année, d'autres sites patrimoniaux seront ouverts.

Infos : www.journeesdupatrimoine.be - 085 27 88 80 - journeesdupatrimoine@awap.be

GRANDE PROCESSION DE TOURNAI LE 14 SEPTEMBRE

Chef-d'œuvre du Patrimoine oral et immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles
069 22 20 45 - www.grandeprocessiontournai.org

TOUR SAINTE-GERTRUDE DE NIVELLES LE 5 OCTOBRE

Chef-d'œuvre du Patrimoine oral et immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles
<http://toursaintegertrude.be>



PORTES OUVERTES À LA PAIX-DIEU LE 12 OCTOBRE

Ouverture de l'Abbatiale, artisans au travail, expositions, visites guidées, produits du terroir...
www.awap.be

© WBT - Benjamin de Rothstein (forêt gaumaise)



NATURE / ENVIRONNEMENT

SOIRÉES D'ÉCOUTE DU BRAME DU CERF

DE LA MI-SEPTEMBRE À DÉBUT OCTOBRE
www.crie.be - www.ardennebelge.be

ÉMOTION'AILES JUSQU'AU 25 SEPTEMBRE

Exposition de photos de nature et d'animaux, organisée par Aves-Natagora, dans la cathédrale Saint-Aubain à Namur
www.exposaves.be

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA GÉODIVERSITÉ (UNESCO)

LE 6 OCTOBRE

Comme chaque année, cette journée mettra à l'honneur la richesse et les services que les éléments naturels « non-vivants » de la planète fournissent à l'humanité. Les géologues du SPW Environnement vous proposeront des balades guidées à la rencontre des roches, minéraux, fossiles et reliefs de Wallonie.

Infos : <http://environnement.wallonie.be/geodiversite>

WEEK-END DU BOIS DU 17 AU 19 OCTOBRE

De multiples activités pour partir à la découverte de la filière bois wallonne
0472 85 37 14 - www.leweekenddubois.com

GRANDE COLLECTE DE JOUETS DANS LES RECYPARCS WALLONS

LE 18 OCTOBRE

Infos sur le site ou la page Facebook de votre intercommunale de gestion des déchets

SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

DU 22 AU 30 NOVEMBRE

Citoyens, entreprises, écoles et associations présentent leurs initiatives pour réduire leur production de déchets.
<https://moinsdedechets.wallonie.be>

SEMAINE DE L'ARBRE DU 22 AU 30 NOVEMBRE

Arbre de l'année : les haies fleuries. Distribution de plants dans de nombreuses communes wallonnes
Infos : sur le site de votre commune

RURALITÉ / TERROIR / PRODUITS DE BOUCHE

FESTI VALÉRIANE

DU 5 AU 7 SEPTEMBRE

À Namur Expo

Le plus grand salon bio de Belgique
www.valeriane.be



FESTIVAL DE LA SOUPE À LA ROCHE-EN-ARDENNE

LES 20 ET 21 SEPTEMBRE

Parc de Rompré

Dégustations : restaurateurs ou amateurs
www.la-roche-tourisme.com

FÊTE DE LA ROUTE DU FROMAGE À MAFFE

LE 21 SEPTEMBRE

À Maffe (Havelange)

Marché du terroir, visites de fromageries, ateliers...

086 40 19 22 - www.destinationcondroz.be



C'EST BON, C'EST WALLON

LES 4 ET 5 OCTOBRE

Au WEX de Marche-en-Famenne

Marché des produits du terroir wallon et animations

www.cbon-cwallon.be



MOBILITÉ
SEMAINE DE LA MOBILITÉ
 DU 16 AU 22 SEPTEMBRE
 (voir pp. 9 et 10)

SEMAINE DES SENTIERS
 DU 13 AU 19 OCTOBRE
 Partout en Wallonie, pour redécouvrir
 les petites voies publiques
www.tousapied.be

FOIRES ET SALONS
BATIRENO – ÉNERGIE ET HABITAT
 DU 11 AU 13 ET DU 17 AU 19 OCTOBRE
 À Namur Expo
 Stand du SPW avec nos départements du Territoire, du
 Logement et de l'Énergie ainsi que le Fonds du logement de
 Wallonie et la Société wallonne du crédit social
www.batireno.be

SALON DU LIVRE DE WALLONIE
 LES 18 ET 19 OCTOBRE
 Au Palais des congrès de Mons
 Jeunesse, fantasy, BD, poésie, nouvelle,
 romance, fanzine, thriller, livres audios...
<https://monslivre.be>



SOCIAL / SANTÉ
SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE
 DU 6 AU 12 OCTOBRE
 Différentes actions en Wallonie et à Bruxelles
www.semaine-sante-mentale.be

ÉCONOMIE / FORMATION
JOURNÉE DÉCOUVERTE ENTREPRISES
 LE 5 OCTOBRE
 La carrière de Gore située à Sclayn (Andenne) et gérée
 par le SPW Mobilité et Infrastructures participe à la JDE.
 Au programme : découverte de la production de la pierre
 au service de la restauration de bâtiments classés et
 d'ouvrages d'art, initiation à la taille de la pierre, tirs de
 mine, jeu-découverte...
www.jde-wallonie.be

STARTECH'S DAYS
 DU 16 AU 18 NOVEMBRE
 Au WEX de Marche-en-Famenne
 Découverte des métiers techniques,
 technologiques et scientifiques
www.worldskillsbelgium.be

EXPOSITIONS ET ANIMATIONS DANS LES ESPACES WALLONIE

ANIMATION DÉMOCRACITY
 DU 15 SEPTEMBRE AU 31 OCTOBRE
 À l'Espace Wallonie de Tournai
 Rue de la Wallonie 21, 7500 Tournai
 ET DU 3 NOVEMBRE AU 19 DÉCEMBRE
 À l'Espace Wallonie de Liège
 Place Saint-Michel 86, 4000 Liège
 Jeu de rôle encadré, permettant de découvrir
 concrètement les rouages de la démocratie.
 Pour groupes scolaires (de la 5^e primaire à la 6^e secondaire)
 De 12 à 24 participants - Durée : 3 h



**EXPO LA FABRIQUE
DE LA DÉMOCRATIE**
 DU 15 SEPTEMBRE AU 19 DÉCEMBRE
 À l'Espace Wallonie de Verviers
 Rue Coronmeuse 46, 4800 Verviers
 Exposition interactive sur la citoyenneté responsable
 Inscription obligatoire pour les groupes (à partir de 14 ans)
 Maximum 30 participants - Durée : 1 h 15

**EXPO COUP D'ŒIL
SUR LA FORÊT VIVANTE**
 DU 15 SEPTEMBRE AU 31 OCTOBRE
 À l'Espace Wallonie de Nivelles
 Rue de Namur 67, 1400 Nivelles
 ET DU 17 NOVEMBRE AU 19 DÉCEMBRE
 À l'Espace Wallonie de Tournai
 Rue de la Wallonie 21, 7500 Tournai
 Ce focus artistique sur la biodiversité forestière rassemble
 les plus beaux clichés réalisés par Michel Fautsch dans le
 cadre du projet Chronoxyle, dédié à la sensibilisation au
 bois mort et aux arbres-habitats par la photographie.



EXPO WALLONIE
 JUSQU'AU 17 JANVIER 2026
 À l'Espace Wallonie de Bruxelles
 Rue du Marché aux Herbes 25-27, 1000 Bruxelles. Proposée
 par Wallonie Bruxelles International (WBI), cette exposition
 vous invite à découvrir plus de 100 lieux et événements qui
 sont l'essence même de la Wallonie, avec ses mystères,
 ses joyaux artistiques et ses traditions. Infos : www.wbi.be
 Expos gratuites. Infos, horaires et inscriptions sur
www.wallonie.be/agenda/espaces-wallonie ou via le
 numéro gratuit 1718



16 au 22 septembre 2025
Semaine de la Mobilité en Wallonie

NOSTALGIE



semaine.mobilite.wallonie.be



Wallonie